

newsletter

Les droits humains au cœur des programmes de l'UNESCO

10

Aux origines mêmes de l'UNESCO, les droits humains occupent une place centrale. Leur violation massive donne l'arrière-plan tragique dont émerge l'Organisation ; le respect universel de ces droits constitue le but ultime qu'assigne à cette dernière l'article premier de son Acte constitutif, adopté à Londres le 16 novembre 1945. Qu'est-ce donc aujourd'hui, alors que l'UNESCO réfléchit sur ses 60 années d'histoire et en tire les leçons pour son avenir, que donner aux droits humains une « priorité » qu'ils devraient avoir toujours eue ?

L'enjeu principal n'est pas que les droits proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle renvoie l'Acte constitutif de l'UNESCO, n'aient pas toujours été respectés. Le problème est plutôt qu'ils n'aient pas toujours – voire pas souvent – été pris au sérieux.

Prendre au sérieux les droits humains, dans toutes leurs implications, voilà qui lance au Secteur des sciences sociales et humaines un défi particulier. En effet, les objectifs que lui fixe plus spécifiquement l'Acte constitutif – le maintien, l'avancement et la diffusion du savoir, d'une part ; la coopération intellectuelle entre nations, d'autre part – se prêtent fort naturellement à deux dérives.

Tout d'abord, le savoir peut apparaître comme un objectif autonome, destiné à des communautés spécialisées qui doivent, certes, respecter les droits humains



p. 3 **Éthique** La bioéthique à l'ordre du jour de la Conférence générale • Premières journées de bioéthique en Afrique de l'Ouest et du Centre • Des critères pour l'enseignement de l'éthique • Éthique et nanotechnologies / p. 5 **Entretien** Zahira Kamal, ministre de la Condition féminine de l'Autorité palestinienne / p. 10 **Prix UNESCO-SHS** / p. 11 **Transformations sociales** « Ensemble avec les migrants » en Mongolie • « Grandir en ville » au Canada et aux États-Unis • Élection du Conseil intergouvernemental de MOST / p. 14 **Cahier spécial: 60 ans de l'UNESCO** / p. 20 **Sciences humaines** La Journée mondiale de la philosophie • Vers une université virtuelle de langue portugaise • Catastrophes naturelles : la nécessité de la prospective / p. 22 **Dossier** L'approche du développement fondée sur les droits humains / **Droits Humains** Actualité de la Coalition des villes contre le racisme • Afrique de l'Ouest : un projet pour la paix / p. 30 **Publications** / p. 32 **Infos • Agenda**

→ dans leur travail scientifique, mais non pas directement les promouvoir. Ensuite, le savoir peut servir à légitimer des formes d'action où les droits humains n'interviennent, au mieux, que comme contrainte, et non comme objectif. Penser le développement, par exemple, comme processus quantitatif à promouvoir dans les limites des droits humains, ce n'est pas prendre les droits humains au sérieux. C'est – naturellement, voire en toute bonne conscience – s'interroger sur l'opportunité de restreindre (légèrement) les droits humains comme prix à payer pour un développement plus rapide. C'est, en d'autres termes, déroger à l'universalité des droits humains et à l'égalité de dignité de tous ceux qui en sont les détenteurs.

Cette dilution possible de la mission de l'UNESCO se retrouve également dans la coopération intellectuelle. Rien ne dit que celle-ci doive se limiter aux scientifiques ou aux intellectuels : au contraire, ce sont les nations et les peuples qu'invoque l'Acte constitutif. Il n'empêche que, si les modalités d'une coopération intellectuelle « professionnelle » sont désormais bien établies, celles d'une coopération qui reflète l'universalité des droits humains et de l'aspiration au savoir restent encore largement à inventer.

Inutile d'insister sur les traces que l'on peut trouver dans l'histoire des sciences humaines et sociales à l'UNESCO à la fois de la tentation de la tour d'ivoire et de celle d'un paternalisme utilitariste. Afin de se préserver de telles tentations, il importe de réaffirmer que les sciences humaines et sociales ne sont pas davantage la propriété de ceux qui en font leur métier que les droits humains n'appartiennent à ceux qui les proclament. Pour mettre les droits humains au centre du travail futur du Secteur, il convient de penser la science pour l'action et l'action pour tous ; il importe surtout d'inscrire ce double souci dans chaque programme, chaque action, chaque activité.

Pierre Sané
Sous-Directeur général
pour les sciences sociales
et humaines



© Tous droits réservés

La *Newsletter* de SHS est un bulletin d'information trimestriel qui présente divers aspects de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est également disponible sous forme électronique (www.unesco.org/shs).

Les articles peuvent être reproduits à condition qu'ils soient accompagnés de la mention « reproduit de la *Newsletter* de SHS » en précisant la date, le numéro et, le cas échéant, le nom de l'auteur de l'article.

© UNESCO, 2005 ISSN : 1814-3008

Directeur de publication : Pierre Sané
Responsable de rédaction : Cathy Bruno-Capvert
Comité de rédaction : Mimouna Abderrahmane, Khaled Abu-Hijleh, Jeanette Blom, John Crowley, Simone Porges, Petra Van Vucht Tijssen, Rosemary Wiltshire-Romero
Conception graphique et mise en page : Atelier Takavoir – Paris assisté d'Anne Drezner
Impression : UNESCO

33^e Conférence générale : la bioéthique à l'ordre du jour

Du 2^e Congrès national bolivien sur la bioéthique, aux Premières journées de la bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en passant par le 1^{er} Congrès du Mercosur sur la bioéthique, la principale priorité du programme des sciences sociales et humaines de l'UNESCO aura fait l'actualité, cet été, sur plusieurs continents.

À l'automne, c'est au siège même de l'Organisation, à Paris, que les questions de bioéthique seront discutées, autour du projet de Déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique. En ouvrant, le 20 juin 2005, la 2^e réunion intergouvernementale d'experts ayant contribué à élaborer ce projet, le

Directeur général de l'UNESCO a rappelé « l'importance cruciale pour l'humanité » de voir les États membres de l'Organisation parvenir à une position consensuelle sur ce sujet, à l'occasion de la 33^e Conférence générale. « Le plus important, a-t-il précisé, est d'arriver à un texte d'utilité pratique qui oriente les États dans la formulation de leurs législations et de leurs politiques, encadre les principes et procédures mises en œuvre par les individus, groupes et institutions concernés en matière de bioéthique, et encourage un dialogue au sein des sociétés sur les enjeux de la bioéthique et du partage des connaissances dans le domaine des sciences et des technologies. »

Premières journées de bioéthique en Afrique de l'Ouest et du Centre

Du 11 au 13 juillet 2005, des spécialistes africains et européens se sont rassemblés, à Dakar (Sénégal), pour réfléchir sur l'éthique de la recherche dans un continent où le domaine de la santé est marqué par de grands défis économiques et sociaux.

C'est une première. Dans tous les sens du terme. La première fois que sur le continent africain, des chercheurs, des praticiens en médecine, des philosophes, des sociologues, des juristes, des historiens, des membres de comités et de réseaux de recherche sur la bioéthique, et des acteurs de la société civile se rassemblent pour débattre de l'éthique de la recherche en Afrique. La première étape, aussi, d'une coopération régionale et internationale qui ne demande désormais qu'à se développer... Les Premières journées de la bioéthique organisées, du 11 au 13 juillet dernier, à Dakar, par les ministères sénégalais chargés de la Santé et de la Recherche, l'Université Cheikh Anta Diop, l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Centre de recherches pour le développement international, l'Institut Pasteur et d'autres institutions, furent un succès.

Durant trois jours, les participants ont dressé un état des lieux de la recherche

en Afrique, en insistant sur les espoirs qu'elle ouvre, mais aussi sur les dangers que certaines pratiques font peser. Conscients des avancées des sciences de la vie et de l'impact de leurs applications en Afrique, les congressistes ont ainsi souligné « le risque de voir le continent transformé en terrain d'expérimentation hors de tout cadre éthique ». Mesurant le poids des pathologies endémiques et émergentes en Afrique, ils ont dénoncé l'existence de normes à deux vitesses qui constituent un manquement au respect de la valeur de la vie et de la dignité de la personne humaine. Dans une déclaration commune, ils ont rappelé la nécessité de prendre en compte les principes énoncés par les déclarations internationales dans le domaine de l'éthique, telles que la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, ou encore le projet de Déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique. Souhaitant que soient mis en place des programmes d'enseignement sur l'éthique, la bioéthique, et le droit de la santé, dans les cursus de formation académique et professionnelle en Afrique, ils ont insisté sur le besoin, pour les Africains, d'être associés activement à



© DR

Autour de la conseillère régionale SHS/UNESCO, les représentants du Comité de bioéthique du Cameroun, de la Faculté de médecine de Bukavu (RDC), du ministère de la Santé sénégalais, du Comité de bioéthique ivoirien, et de l'Institut de santé publique du Congo.

la recherche conduite sur leur continent. Appelant les gouvernements africains à s'engager de manière permanente en faveur du développement de Comités d'éthique et de bioéthique, les participants à cette première rencontre ont, dans le même temps, rappelé l'importance des collaborations régionales et internationales. Reconnaissant la complexité des questions d'éthique et de bioéthique, qui impose une approche multidisciplinaire et pluraliste, ils se sont ainsi engagés à prolonger ce premier échange, à travers un Forum pour le dialogue, le débat et l'action sur les questions d'éthique, de bioéthique et des sciences de la vie en Afrique de l'Ouest et du Centre. ¶

Carrie Marias, c.marias@unesco.org

Des critères pour l'enseignement

Le Comité consultatif sur les programmes d'enseignement de l'éthique s'est réuni à Paris, en juillet.

Afin de renforcer et d'accroître les capacités des États membres de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique, la Division de l'Éthique des sciences et des technologies développe un programme d'éducation à l'éthique, dont l'un des objectifs principaux est de parvenir à définir des critères pour les programmes d'enseignement de l'éthique.

Chargé de contribuer au développement de ces critères, le Comité consultatif d'experts pour l'enseignement de l'éthique, composé de membres du Comité international de bioéthique (CIB), de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), de l'Association mondiale de médecine (WMA), de l'Académie des sciences du Tiers Monde (TWAS) et de différentes Chaires-UNESCO en bioéthique, s'est réuni, à Paris, le 4 juillet dernier.

Venant d'Espagne, de France, d'Inde, de Nouvelle-Zélande, du Maroc, des Philippines et de Russie, les huit membres du Comité consultatif sont convenus que ce travail doit s'inscrire dans une perspective à long terme, dont la première étape devrait être la définition d'un tronc commun sur la bioéthique pour les professionnels de la santé publique. Ils se sont également mis d'accord sur l'idée que des modèles particuliers (à partir des expériences existantes) et un programme spécifique d'enseignement de l'éthique (bioéthique d'un côté, et éthique des sciences et des technologies de l'autre) pourraient être développés séparément, avec du matériel et des outils multimedia, adaptés à chacun, et traduits dans les six langues officielles de l'UNESCO.

La prochaine réunion du Comité consultatif est prévue au printemps 2006. ¶

Simone Scholze, s.scholze@unesco.org

Éthique et nanotechnologies : Première réunion du Groupe d'experts

Un « état des lieux » de l'éthique des nanotechnologies doit être élaboré pour le second semestre 2006.

Ouvrant de nombreuses perspectives d'application dans le domaine de la médecine, de la production, ou encore de la communication, les nanotechnologies sont, parmi les nouvelles technologies, celles qui connaissent le développement le plus rapide. Leurs bénéfices et inconvénients, ainsi que les conséquences que leur essor peut avoir sur les relations internationales et les politiques en matière de sciences et de technologies, sont de plus en plus discutés.

En terme d'éthique, des questions ne manquent pas de se poser que l'UNESCO a la responsabilité d'explorer. Afin de favoriser une large réflexion sur les implications éthiques de ces technologies émergentes, l'Organisation a donc mené à bien des études prévisionnelles et devrait publier, avant la fin 2005, une brochure sur « les nanotechnologies et leurs enjeux éthiques » dans les six

langues officielles de l'UNESCO. À son initiative, un Groupe d'experts internationaux sur les nanotechnologies a également été mis en place. Composé d'universitaires d'Allemagne, du Brésil, du Canada, de Chine, du Japon, de la Nouvelle Zélande, des Pays-Bas, et de la République de Corée, ce groupe est notamment chargé de produire une analyse des possibilités d'actions internationales en matière d'éthique des nanotechnologies. Réunis, pour la première fois, à Paris, en juillet dernier, ses membres ont décidé d'établir une double stratégie de travail. Une première phase de ce travail consistera à dresser un « état des lieux » de l'éthique des nanotechnologies, qui devrait être publié par l'UNESCO dans le deuxième semestre 2006. La deuxième phase sera, quant à elle, consacrée à la rédaction d'un document de politique générale, recensant le type d'initiatives susceptibles d'être prises par la communauté internationale, qui sera soumis à la Session extraordinaire de la COMEST, à l'été 2006. ¶

Simone Scholze, s.scholze@unesco.org

CRÉATION D'UN CENTRE NATIONAL DE BIOÉTHIQUE EN RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA



Les douze membres du comité moldave, inauguré en avril dernier, entendent populariser les connaissances en bioéthique, à travers notamment la création d'un site internet et des programmes de radio. (s.smirnov@unesco.ru)

Zahira Kamal : « Nous ne sommes pas au programme des hommes »

Lors de sa récente visite à l'UNESCO, nous avons interrogé Mme Zahira Kamal, ministre de la Condition féminine de l'Autorité nationale palestinienne, sur son expérience de militante et de femme politique et sur le rôle des femmes dans la société palestinienne.

Vous êtes à l'avant-garde du mouvement des Palestiniennes depuis de nombreuses années. Quand cela a-t-il commencé et quelles ont été vos motivations ?

Cela a commencé vers 1975. Je travaillais alors pour l'UNRWA à l'Institut de formation des maîtres de Ramallah où j'enseignais la physique et la pédagogie des sciences. La plupart de mes étudiantes avaient obtenu de très bonnes notes au lycée. J'étais surprise de les voir venir à l'Institut au lieu d'opter pour l'université. Quand je leur demandais pourquoi, elles me disaient : « On est nombreux dans la famille, vous savez, et mon frère doit aller à l'université ». C'est là que j'ai constaté une forte discrimination dans l'éducation des femmes. Je recevais souvent des coups de fil de parents d'élèves me demandant si leur fille pouvait rester à la maison aider la mère qui venait d'avoir son dixième ou onzième enfant. J'ai vu des familles qui n'avaient que des filles, si bien que la mère voulait un autre enfant dans l'espoir que ce soit un garçon. Ou si elle avait déjà un fils, elle voulait lui donner un frère. Voilà un autre exemple de discrimination : la mère n'est qu'une machine à procréer, mais si l'enfant est une fille, il n'est pas vraiment désiré. Non pas que ses parents ne l'aiment pas. Au contraire. Mais ils veulent un garçon qui portera le nom de son père et mettra les siens en sécurité.

J'ai donc essayé de pousser mes élèves à aller à l'université après l'Institut. J'ai contacté, par exemple, des universités pour leur demander d'accepter mes étudiantes, non pas en première année, mais en validant la formation qu'elles avaient reçue à l'Institut afin de leur faire gagner un an d'études. Et cela a marché.

Vous avez fondé le premier mouvement local de femmes palestiniennes. Parlez-nous de cette expérience.

À l'époque, nous étions sous l'occupation. Nous le sommes encore. Mais, au début des années 70, nous n'avions même pas de parti politique. Ayant formé un groupe de la classe moyenne avec un bon niveau d'instruction, nous avons créé des « comités de volontaires » pour enseigner ou organiser des débats sur des questions d'ordre général : le nettoyage des rues, la construction de palissades pour les écoles ou d'égouts dans les camps. Les réunions ne manquaient pas, le travail était dur. Mais le problème était qu'aucune femme ou presque – surtout en milieu ouvrier, rural ou dans les

Entretien



© DR

camps – ne fréquentait ces comités. Tout cela parce que les hommes et les femmes étaient ensemble aux réunions, chose inadmissible dans une société conservatrice. Alors, il a fallu trouver un autre moyen. Nous avons commencé à discuter de revendications féminines : le salaire égal à travail égal, la rémunération des congés de maternité. Rappelez-vous... Nous n'avions pas de gouvernement, encore moins de ministre du Travail. Nous avons pu négocier avec des hommes d'affaires et conclure des accords avec des industriels. Nous avons aussi créé une sorte de syndicat des industries qui emploient en majorité des femmes, comme l'industrie textile. Et puis, nous avons travaillé avec des troupes d'art dramatique. Nos efforts ont été officiellement reconnus en 1978, avec la création de la Fédération de l'action des femmes. En fait, ce comité d'action faisait une « évaluation des besoins » avant la lettre. Le terme est apparu plus tard. On allait dans les villages pour y créer des comités et des programmes en fonction des besoins. On ne se contentait pas de recopier le même programme à chaque fois. S'il fallait créer un jardin d'enfants, on aidait à le faire ; si un village réclamait un certain type de formation, on l'aidait dans ce sens. On essayait de répondre aux besoins des populations en communiquant avec elles, tant au niveau social que politique.



→ **Vous avez également joué un grand rôle dans la création du premier ministère palestinien de la Condition féminine...**

J'ai quitté l'enseignement en 1990 et, à partir de 1993, j'ai dirigé un programme du PNUD sur les femmes et le développement. Cette expérience m'a aidée à mieux saisir la question de la parité hommes/femmes et, depuis, j'ai toujours eu en tête l'idée d'un ministère. J'ai profité de mes visites à l'étranger pour recueillir des avis sur ce point et j'ai découvert plusieurs mécanismes. Qu'il s'appelle ministère de l'Égalité des chances, des Affaires féminines ou de la Famille et de l'Enfance, c'est toujours la femme qui est au cœur de ses préoccupations. J'ai étudié les structures et les politiques ministérielles. En 1994, quand le Président Arafat est arrivé pour la première fois au pouvoir, notre groupe de femmes lui a demandé de mettre en route ce « machin pour les femmes » en lui présentant la structure, le programme et le mandat. Mais la société n'était pas prête et il a fallu du temps avant d'établir un tel ministère. En 1996, j'ai décidé de quitter le PNUD pour le ministère palestinien de la Planification et de la Coopération internationale. Là, j'ai commencé à m'occuper des affaires féminines dans le service que je dirigeais, la Direction du développement et

➔ **Biographie**

- **1968** : Licence de physique, Université Ain Shams, Le Caire.
- **1968-1990** : Professeur au Women's Teacher Training Centre (Institut de formation des maîtres) de Ramallah.
- **1978** : Membre fondateur de la PFWA (Fédération palestinienne de l'action des femmes), première association féminine créée dans les Territoires palestiniens occupés.
- **1993-1995** : Directrice du Programme de développement pour les femmes, PNUD.
- **1996-2003** : Directrice générale, Direction du développement et de la planification pour la parité hommes/femmes, ministère de la Planification et de la Coopération internationale.
- **Depuis 2003** : Ministre de la Condition féminine de l'Autorité nationale palestinienne.

En 1979, Madame Kamal a été placée en détention administrative pendant six mois, puis assignée à résidence de juin 1980 à mars 1987 et de juin 1990 à juillet 1991. Membre du Conseil consultatif de la Délégation palestinienne pour les négociations de paix au Proche-Orient, elle participe activement aux réunions avec les groupes pacifistes israéliens. ¶

de la planification pour la parité hommes/femmes. Nous avons présenté aux autres ministères des politiques intégrant le souci d'égalité entre les sexes et nous avons formé leurs personnels à cet égard. En trois ou quatre ans, plus de quatre cents fonctionnaires ont bénéficié de cette formation. Au début, les ministères ne nous envoyaient que des femmes. Mais nous leur avons dit : « Non, sur les trois fonctionnaires que vous nous envoyez chacun, il doit y avoir au moins un homme ». C'est ainsi que, tout comme le public, ils se sont familiarisés avec ce concept. Entre-temps, le parti m'avait élue comme représentante du gouvernement et en entendant mon nom, tout le monde s'est écrié : « Voilà Zahira, elle serait parfaite pour le poste ! Maintenant on peut créer le ministère de la Femme ! » Un mandat de 30 ans nous a été conféré pour soutenir l'action gouvernementale dans ce domaine et veiller à ce qu'elle se reflète dans sa politique, ses plans et ses projets.

Vous êtes très instruite et votre parcours de féministe et de politicienne est impressionnant. En choisissant cette voie, n'avez-vous jamais eu de difficultés personnelles ni d'objections de votre famille ?

Bien sûr. C'était parfois très difficile. Mais, en fait, j'ai été aidée par mes parents qui m'ont élevée ainsi. Je suis l'aînée de huit enfants, six filles et deux garçons. Mon père s'est marié très tard. Il était âgé quand je suis née. Il voulait que j'aie un bon niveau d'instruction, de bons résultats scolaires et que je participe à de nombreuses activités. J'avais l'habitude de m'asseoir auprès de lui avec ses amis, d'écouter leurs conversations politiques et autres. Cela faisait partie de mon existence. Mon père était professeur de mathématiques : je suis donc devenue très forte en maths, chimie – toutes les matières scientifiques. Il voulait me donner ma chance. Mais il était malade et hospitalisé quand j'ai obtenu mon diplôme de fin d'études secondaires et on lui disait de ne pas m'envoyer à l'université. J'insistais pour aller au Caire. J'en rêvais. Le Caire, disait-on, est « la mère du monde entier ». C'était du temps de Nasser, symbole de la culture et de l'ouverture du monde arabe. Voilà pourquoi je voulais y être. Naturellement, c'était dur pendant la maladie de mon père. Mais j'étais décidée à ne plus m'alimenter si je ne pouvais pas partir. J'ignorais que c'était une grève de la faim. Je menaçais de ne plus rien avaler si on ne me laissait pas faire. Evidemment, mes parents étaient bouleversés. Chez nous, la nourriture est très importante et omniprésente. Finalement, mon père m'a juré sur le Coran qu'une fois guéri, il allait m'emmener au Caire. Et il a tenu parole. Quand les voisins l'ont vu faire, ils ont décidé d'en-

« Les femmes doivent faire un effort supplémentaire pour aller chercher l'information. »

voyer aussi leurs filles. Alors il est parti au Caire, accompagné de dix jeunes filles ; il nous a toutes aidées à nous installer. C'était en 1967. J'étais sympathisante du Mouvement arabe, je représentais les Palestiniens au syndicat d'étudiants du Caire et je m'intéressais activement à la politique.

Vous avez aussi été assignée à résidence...

J'ai payé le prix de mon activisme politique en purgeant six mois de détention administrative, avant d'être assignée sept ans et demi à résidence, sans pouvoir sortir de chez moi depuis le coucher du soleil jusqu'au lendemain matin, avec l'interdiction absolue de quitter Jérusalem. C'était dur. Mais très important de voir comment on réagit dans ces cas-là. Pour moi, il était impensable de rester assise à la maison. Certes, aucune agence des Nations unies n'autorise son personnel à faire de la politique, mais je me suis présentée à l'UNRWA en demandant à disposer d'un bureau. Étant assignée à résidence, je ne pouvais pas enseigner à Ramallah, j'ai donc opté pour l'enseignement à distance. Bien sûr, ce n'était pas facile, même pour les élèves, d'accepter le principe. Comment enseigner la physique à distance ? En faisant autrement. Tous les jours, je préparais des devoirs que j'expédiais à mes élèves par la première voiture des Nations unies pour Ramallah. Ils me renvoyaient leurs réponses par la dernière voiture de 14 h 30. Ensuite je devais corriger les copies et préparer un nouvel envoi. Je travaillais autant que mes élèves !

À quel genre d'obstacles vous êtes-vous heurtée en tant que femme politique dans une société à dominante masculine ?

Comme je l'ai dit, j'ai été élevée dans un milieu où j'étais en contact avec des hommes. Quand je dirigeais le Front démocratique de libération de la Palestine, de 1975 à 1992, j'avais toujours des hommes comme interlocuteurs. Je crois au dialogue, à la coopération, à la prise de décision démocratique, à l'approche participative... Cela facilite les relations et, en même temps, on donne l'exemple. Malgré tout, je me suis trouvée dans des situations où les décisions étaient prises sans me consulter. Certaines réunions se tenaient la

nuit. Je n'en manquais pas une. Mais c'est très dur de se lever le matin pour aller au travail. Il faut tenir le coup. Quand vous prenez la parole, les hommes essaient de vous ignorer et ne vous prêtent pas attention. Comme si vos propos étaient moins importants. Parfois, une délégation se forme et vous constatez que vous n'en faites pas partie. Il faut se battre pour avoir sa place. Ou bien il y a une réunion et personne ne vous appelle. Je vous avoue que lorsque je me suis présentée aux élections en 1996, je devais courir vite pour aller aux nouvelles. « Oh, pardon, on avait oublié ! » Je ne suis pas la seule à qui c'est arrivé. Quelle femme n'a pas connu cela ? Nous ne sommes pas au programme des hommes ! Ils ont leur propre réseau. Ils s'organisent, non pas dans des réunions, mais ont d'autres activités, soit qu'ils jouent aux cartes ou se retrouvent dans un club ou au café. C'est là qu'ils décident de choses qui nous échappent. À mon avis, c'est l'un des gros problèmes : comment institutionnaliser ces réseaux ?

Dès le début, les hommes savent mieux gérer les problèmes communautaires. Ils passent leur enfance à jouer dans la rue, ils connaissent les gens dans la rue – le père, le fils, le grand-père, les passants. Ils grandissent avec cette vision du monde. Ils peuvent se déplacer pour mieux comprendre ce qui se passe. Avec toutes ces connaissances, ils sont plus à même de décider de leur avenir. Les femmes n'ont pas ce savoir. Les filles restent le plus souvent à la maison. Elles commencent à découvrir le monde à l'âge adulte. Il y a donc un déficit d'information entre les deux sexes et les femmes doivent faire un effort supplémentaire pour aller rechercher l'information.

Enfin, il y a la pression familiale. Vous savez, je ne suis pas mariée. Mais c'est sans doute le prix à payer. Parce que même si les hommes vous apprécient comme une amie avec qui ils peuvent converser, dès lors qu'il s'agit pour eux de s'engager, ils ne veulent pas d'une femme forte. Il y en a qui vous disent carrément que si vous voulez fonder un foyer, vous devez renoncer à vos activités sociales et politiques pour passer plus de temps à la maison. Là, c'est à vous de décider de ce que vous voulez faire.

Le nouveau Centre de ressources de Ramallah va se consacrer aux problèmes des Palestiniennes. À votre avis, quels sont les problèmes spécifiques ?

Notre pays n'a pas vraiment de problème d'éducation. Presque tous les enfants vont à l'école. Le problème se pose pour les adolescents en sixième ou septième année de scolarité. Garçons et filles abandonnent l'école. Les garçons arrivent sur le marché du travail sans qualification, tandis que les filles restent à la maison avec leur mère pour aider aux



→ tâches ménagères en attendant de trouver un mari. L'abandon scolaire équivaut pour elles au mariage précoce. Qui dit mariage précoce, dit grossesse prématurée – sans contraception. Cet accroissement du taux de natalité entraîne une forte dépendance et la montée du chômage. Tout cela a une incidence sur le développement national ! Chaque année, les effectifs du primaire augmentent de 4,5 % en première année, avec de nombreuses classes à organiser dans des lieux différents pour accueillir les nouveaux venus. D'autres pays ferment des écoles parce qu'il y a de moins en moins d'enfants. Mais chez nous, la situation est différente : 50 % de notre population a moins de 15 ans, si bien que des dizaines de milliers de personnes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Comme il n'y a pas de travail, elles sont au chômage. Et le nombre croissant de chômeurs amène de nouvelles difficultés – problèmes sociaux, pauvreté, drogue, violence à l'encontre des femmes... Il faut traiter tous ces problèmes.

Comme je le disais, le niveau d'instruction est relativement élevé comparé à celui des autres pays arabes. Les femmes représentent 46 % des effectifs universitaires, ce que ne reflète pas le marché du travail. Seuls 12,4 % de la population active sont des femmes, d'où le fossé qui se creuse. L'étude sur les raisons de ces disparités et les moyens de les atténuer constitue un énorme défi. Bien sûr, on peut dire que l'enseignement supérieur ne répond pas aux besoins du marché, car les filles préfèrent souvent les études littéraires alors que les garçons ont tendance à suivre la filière scientifique ou technologique. Un autre problème vient de ce que la formation professionnelle ne compte que 27 % de filles. Ce type d'apprentissage correspond à un enseignement très traditionnel – dans la couture, la coiffure, etc. – qui n'intéresse pas les filles. Il y a cinq ans, seuls 18 % des effectifs étaient féminins. Mais, lors de mon passage au

« Le problème n'est pas tant la religion que ceux qui tentent de l'interpréter au gré des circonstances. »

➔ Un centre de ressources pour les Palestiniennes

L'UNESCO et le ministère palestinien de la Condition féminine ont signé un Mémorandum d'accord sur la création d'un Centre de ressources des femmes palestiniennes à Ramallah (cf. *Newsletter 09*). L'établissement sera à la fois un observatoire et un centre de documentation sur les questions liées aux femmes au sein de l'Autorité nationale palestinienne. Il se concentrera sur le travail en réseau, le plaidoyer et la recherche sur les politiques relatives à l'égalité entre les sexes et les droits des femmes palestiniennes. Ce centre est le premier du genre à être établi dans un pays arabe en dehors du Maghreb. Son inauguration officielle est prévue en novembre 2005. ¶

ministère de la Planification, nous avons établi de nouveaux programmes sur la maintenance des ordinateurs et du matériel de bureau, en coopération avec le ministère de l'Éducation. Cela a incité davantage de femmes à suivre cet enseignement. Nous devons encore trouver des disciplines qui attirent un plus grand nombre de filles. Je pense au graphisme ou aux travaux d'architecture où elles excellent. Mais cela nécessite une étude. Le nouveau Centre de ressources de Ramallah pourra peut-être nous aider.

Un autre problème concerne la participation des femmes à l'économie. Comme je l'ai dit, elles représentent seulement 12,4 % de la population active. Non pas que les autres femmes ne font rien ! Mais leur travail n'est pas considéré comme une source de revenu pour le foyer. Il est informel. Quelle valeur lui donner ? Dans un pays comme le nôtre, 66 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Comment survivre dans ces conditions ? En regardant les gens, on ne se rend pas compte du degré de pauvreté, car un autre facteur s'ajoute au revenu des ménages et les aide à survivre. Ce facteur ajouté vient du travail des femmes. Le tout est de savoir ce que nous faisons et de quelle manière. Quel est le revenu ? En quoi affecte-t-il la vie des femmes ? Il faut étudier cela. Et chacun sait très bien que le salaire des femmes échappe souvent à leur contrôle. La plupart du temps, un contrat est passé entre l'employeur et le père de famille qui reçoit directement le salaire de sa fille. Il y a dix ans environ, j'avais fait une étude à ce sujet. Une femme m'avait raconté qu'elle voulait s'acheter une veste depuis deux ou trois ans, mais elle n'en avait pas les moyens parce que son salaire était intégralement versé à son père qui ne

lui restituait jamais rien. C'est une forme d'esclavage. On ne sait pas combien de femmes sont dans cette situation. Mais presque toutes donnent au moins 50 % de leur revenu à leur famille.

Enfin, il y a les problèmes de droits humains. La violence augmente avec l'oppression militaire, attisant la violence à l'égard des femmes et des enfants. Un autre problème lié aux traditions est celui des crimes d'honneur. Il faut y réfléchir et en discuter. Les femmes doivent connaître leurs droits et la communauté doit savoir qu'elles sont en droit de décider de leur avenir.

L'égalité des sexes et les droits de la femme sont des questions délicates dans la société musulmane. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

L'islam n'est pas le problème. Le problème, c'est l'interprétation des versets du Coran. Nous devons mieux connaître la religion pour ne pas être dupes, défendre notre position et en parler. Je suis cela de très près.

Une femme a récemment été victime d'un crime d'honneur. Elle avait un diplôme universitaire et était chrétienne – le problème touche les musulmans, mais aussi les chrétiens de notre communauté. C'est plus une question de tradition que de religion. Cette femme aimait un musulman. Elle l'avait rencontré à l'université. Elle avait un emploi. Elle était majeure. Mais son père refusait le mariage. Il l'a forcée à se jeter du troisième étage. Elle s'est fracturée les hanches et est restée trois semaines à l'hôpital. Puis le père a tout essayé pour la ramener à lui. Il a promis de ne plus l'importuner et a même signé un accord en jurant de ne lui faire aucun mal. J'étais contre. On savait de toute évidence qu'il voulait la tuer. Quand elle est rentrée chez elle en fauteuil roulant, il l'a tabassée à coup de barre de fer. Elle est morte. J'ai manifesté avec les féministes. Nous avons organisé une cérémonie de condoléances avec ceux et celles qui étaient opposés à de tels actes meurtriers. Nous avons tenu une conférence de presse pour dire que nous n'avions pas besoin de défenseurs du mariage. Une femme, adulte, est capable de s'occuper de son mariage. Nous voulions entamer le débat. Nous avons rappelé au public que c'est Aïcha qui a demandé la main du Prophète Mahomet. Si, même en ce temps-là, une femme avait l'autorisation de demander la main du Prophète, pourquoi pas aujourd'hui ? Nous semblons être revenus plusieurs siècles en arrière. Le problème n'est pas tant la religion que tous ceux qui tentent de l'interpréter au gré des circonstances. Nous devons en parler avec une grande ouverture d'esprit et une solide connaissance de notre histoire et de nos droits.

« Il faut insister sur l'aspect humain de toute mesure politique. »

Vous avez été conseillère dans les négociations de paix au Proche-Orient. De manière générale, pensez-vous que les femmes puissent jouer un rôle plus important dans la résolution des conflits ?

Oui, je pense qu'elles peuvent agir différemment. Lorsque j'étais à Washington, j'observais le public des conférences de presse et j'étais frappée de voir très peu de femmes dans l'assistance. Quelques-unes venaient probablement des médias, mais aucune de la sphère sociale. Quand la paix est au cœur des négociations, le soutien du peuple, en plus de celui de la presse, est indispensable. Alors, je me suis mise à tenir des réunions avec les responsables d'associations féminines aux États-Unis pour les tenir au courant. Pour qu'elles sachent. Les hommes ont leurs réseaux d'information. Mais pas les femmes. Alors je suis allée leur parler. De même, après le septième cycle de négociations, j'ai décidé de ne pas me rendre à Washington. Non pas que j'étais contre – je fais toujours partie du Comité directeur – mais je trouvais préférable de rester chez moi pour tenir les gens au courant des événements. Je crois que les accords ne se concluent pas uniquement à l'échelon supérieur. Faute de remporter l'adhésion de la communauté, ils restent lettre morte. Malgré l'accord conclu entre l'Égypte et Israël, personne n'en fait cas. En Palestine comme en Israël, nous devons vivre les uns à côté des autres. En tant qu'êtres humains, il convient d'accepter le cours des événements. Il faut insister sur l'aspect humain de toute mesure politique. ¶

Propos recueillis par **Jeanette Blom**.

Concours d'architecture : des étudiants inspirés par « l'extrême »

Sur le thème de « La création dans des conditions extrêmes », la compétition internationale des étudiants en architecture a connu, cette année, une participation exceptionnelle.

La confrontation de projets d'étudiants en architecture, organisée dans le cadre du 22^e congrès de l'Union Internationale des Architectes (UIA), du 1^{er} au 3 juillet dernier, à Istanbul (Turquie), a connu une participation sans précédent. Près de 1000 projets ont en effet été soumis au jury par de futurs architectes qui s'étaient vus offrir l'opportunité de mettre leur potentiel créatif à l'épreuve en planchant sur le thème « La création d'espaces dans des conditions extrêmes ou exceptionnelles ».

Alors que, selon lui, « la mondialisation et la prolifération des publications sur l'architecture aurait pu induire une homogénéité de l'ensemble des projets », le jury s'est montré impressionné par la variété d'interprétation, ainsi que par la sensibilité culturelle des étudiants et leur conscience des questions relatives à la globalisation.

Ainsi, des propositions « fortes » et « pertinentes » ont été présentées, constituant des réponses à des catastrophes naturelles,

des interventions dans des sites sensibles, des explorations de situations psychologiques extrêmes (solitude, désespoir, démence), ou encore des contextes sociaux et politiques éprouvants (pauvreté, guerre).

Parmi les nombreux prix remis à l'occasion de cette confrontation, le Prix UNESCO d'architecture 2005 a été attribué à une équipe de jeunes étudiants chinois ayant conçu un projet d'habitations pour les populations qui vivent sur la plaine immergée de Wuhan, sur le Yangtze. En utilisant les méthodes et les matériaux locaux, ce projet propose un concept inventif qui a notamment pour intérêt de permettre à la construction imaginée par les futurs architectes chinois de faire face aux différents niveaux de la montée des eaux.

Pour le jury, « il illustre parfaitement les orientations de l'UNESCO, de préserver les savoir-faire dans le respect de la diversité culturelle et en favorisant la solidarité et la citoyenneté, à travers une architecture qui puisse être mise en œuvre par les populations du Yangtze. » ¶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org

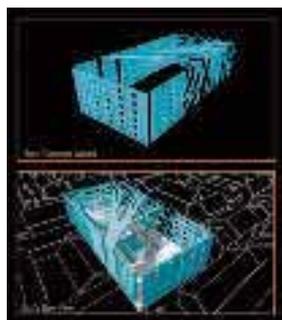
Prix IFLA 2005 : les lauréats réhabilitent Beijing

Le Prix 2005 d'architecture paysagiste, remis par l'UNESCO et la Fédération internationale d'architecture paysagiste (IFLA), a été attribué à une équipe de jeunes étudiants de l'Université de sylviculture de Beijing (Chine). Intitulé « Boîte de Sécurité – le mode sûr du développement des enfants dans la communauté traditionnelle de Beijing », ce projet valorise un type de logement traditionnel ayant une forme d'enclos – le *Ju'er Hutong* – et le quartier du vieux Beijing où il se trouve.

Selon les jeunes lauréats, la sécurité des enfants, largement comprise, ne peut que contribuer à la sécurité de la communauté dans son ensemble. Leur projet propose ainsi de réhabiliter les traditionnelles *Ju'er Hutong* en utilisant une signalétique de couleur vive afin d'en faire des points de référence pour les enfants favorisant le rattachement à leur quartier tout en développant leur imagination, leur intelligence, etc.

De fait, ce projet cherche à concilier les solutions de sécurité au sein des communautés et cultures traditionnelles, et les demandes de la vie moderne. Il offre l'intérêt de présenter des propositions applicables à un éventail de problèmes. Au moment où la ville de Beijing s'apprête à accueillir les Jeux Olympiques de 2008, il rappelle que la perte de culture ou de maison est une perspective susceptible d'affecter non seulement les enfants, mais tout un chacun.

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org



© D.R.

➔ Réhabilitation du vieux Beijing : des propositions de l'UNESCO

Le projet international de l'UNESCO sur la « durabilité sociale des villes historiques » a donné lieu à une recherche en sciences sociales sur les quartiers anciens de la vieille ville de Beijing. Sur la base de consultations d'experts et d'une « recherche-action » participative sur le terrain, des propositions ont été faites à la municipalité pour la réhabilitation des *Ju'er Hutong* (voir prix IFLA 2005), qui reconnaissent, non seulement leur spécificité et leur portée historique, mais aussi les droits humains de leurs résidents. Ces propositions, toujours à l'étude, sont désormais soutenues par les termes du Mémorandum de Vienne pour l'intégration de l'architecture contemporaine dans le paysage urbain historique, adopté en mai 2005. ¶

Geneviève Domenach-Chich,
g.domenach-chich@unesco.org

« Ensemble avec les migrants » : Agir contre la pauvreté en Mongolie

Le projet sur l'atténuation de la pauvreté parmi les jeunes migrants et migrantes, développé par le bureau de l'UNESCO à Beijing, s'étend désormais jusqu'en Mongolie. Dans ce pays, l'exode rural vers la capitale, Oulan-Bator, conduit des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à vivre dans des conditions draconiennes et à rencontrer de grandes difficultés pour s'adapter à la vie urbaine.

Depuis le début des années 1990, la Mongolie connaît des changements sociaux, économiques et politiques impressionnants. En 1992, une nouvelle Constitution a posé des droits et libertés qui sont désormais intégrés dans le droit national. Y figure notamment la liberté de circulation à l'intérieur du pays, qui a favorisé une croissance très forte de l'exode rural.

Face à ces déplacements importants de populations, le gouvernement mongole met en place une double politique qui entend, d'un côté, freiner l'exode rural, et de l'autre, soutenir ceux qui migrent pour des raisons économiques. Les facteurs de « poussée » et d'« attirance » vers la capitale sont en effet multiples. La pauvreté dans les campagnes, les pertes de bétail, le manque de travail et la rudesse du climat, ainsi que la promesse de meilleures conditions de vie, de santé, d'éducation, de travail, d'étude, et le regroupement avec des parents déjà installés à Oulan-Bator conduisent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à s'installer dans les collines et les vallées aux marges de la ville, où le logement et les services n'atteignent pas un niveau acceptable.

Cinq objectifs

Là, dans les banlieues de Songino-Khairkhan et Bayanzurkh, la plupart des migrants vivent dans des *ger**. C'est donc là que le projet « Ensemble avec les migrants », développé avec succès par le bureau de l'UNESCO à Beijing, a commencé de s'étendre, avec le soutien du Département de développement des politiques sociales de la ville d'Oulan-Bator, du Centre de recherche et d'enseignement sur la population, ainsi que d'un réseau de chercheurs en sciences sociales, d'ONG, et de diverses autorités locales. Mis en œuvre par l'ONG mongole *Zorig Foundation*, au cœur même du district de Songino-Khairkhan, le projet a cinq objectifs :

- sensibiliser les migrants aux questions de droit, de santé, d'éducation et d'emploi ;
- mettre en place entre jeunes migrantes un réseau de partage d'informations et de soutien social et psychologique ;
- améliorer les compétences de migrants par des formations en rapport avec leurs besoins et leurs intérêts ;
- sensibiliser les habitants des régions d'origine des flux migratoires aux difficultés susceptibles d'être rencontrées à Oulan-Bator ;
- influencer le processus politique par des recommandations pour une action publique, tant au niveau local que national, susceptibles d'améliorer la situation générale des migrants.



© D.R.

Venant des zones rurales, les migrants s'installent dans des ger aux abords d'Oulan-Bator.

Pour atteindre ces objectifs, « Ensemble avec les migrants » forme les jeunes migrants et migrantes selon les besoins qu'ils ont eux-mêmes exprimés. Les formations, qui s'appuient sur une coopération entre société civile et institutions territoriales, concernent, notamment, les procédures d'enregistrement des migrants, la privatisation des terres, la santé, les droits humains, les droits des femmes, la nutrition et la puériculture, le droit du travail et les compétences professionnelles.

Une émission de radio diffusée vers les zones rurales mongoles tente, par ailleurs, d'expliquer aux candidats potentiels à l'immigration la véritable situation dans la capitale, et leur donne d'importants conseils juridiques, administratifs et pratiques. Cette initiative a établi des liens avec le projet « Apprendre pour la vie » du Centre pour l'enseignement informel à distance de l'UNESCO.

« Ensemble avec les migrants » entrera bientôt dans sa deuxième phase, avec 200 participants supplémentaires. Ses premières recommandations politiques porteront sur des dispositifs plus favorables aux migrants en matière de liberté de circulation, de services sociaux et de conditions de vie dans les banlieues. La méthodologie du projet, ainsi que ses diverses activités, ont déjà rencontré un réel succès, à mesure que les participants s'intègrent davantage, voire commencent à se sentir chez eux dans un endroit jusque lors inconnu. ¶

Geneviève Domenach-Chich et **Elena Ascitti**, g.domenach-chich@unesco.org
Pour plus d'informations : www.zorigfoundation.org.mn

* *Ger* signifie foyer en mongole. Un *ger* s'assemble et se démonte aisément, et peut se charger sur deux chameaux ou une charrette à yak. Il s'agit d'un cadre en bois recouvert de grandes plaques de feutre.

« Grandir en ville » : des enfants réaménagent un quartier de Montréal

Quand, avec l'aide de l'UNESCO, les jeunes d'un quartier populaire canadien se mêlent de ce qui les regardent, cela donne 4 projets d'aménagement d'espaces publics, pensés puis mis en scène par une vingtaine d'enfants âgés de 10 à 14 ans.

Invités à explorer et à communiquer leurs perceptions de leur milieu de vie quotidien, qui se caractérise par une forte densité de population, un cadre bâti compact et un manque d'espaces verts, un groupe d'enfants d'un quartier de l'arrondissement de Montréal-Nord (Canada), a participé, avec succès, à un projet de « recherche-action » élaboré à partir du programme « Grandir en ville ».

De janvier à juin 2005, ces vingt garçons et filles, recrutés par l'entremise de leurs écoles francophones, se sont rendus, deux fois par semaine, à un atelier multidisciplinaire animé par 16 jeunes étudiants en architecture, en architecture du paysage et en urbanisme de la Faculté de l'aménagement de l'université de Montréal. Avec l'aide de ces étudiants-chercheurs, ils et elles ont imaginé

deux parcs, dont l'un doublé d'un marché public, un terrain de jeux et de sports, et une promenade reliant ces espaces et les écoles du quartier le long de la rivière des Prairies. Le tout a donné lieu à une exposition de dessins, de photos, de maquettes et de plans, présentée à l'*Arena* de leur arrondissement, ainsi que dans un centre commercial du quartier.

Achevée à la veille de l'été, cette « recherche-action », soutenue par la ville de Montréal et les organismes communautaires locaux, est actuellement en cours d'évaluation. D'ores et déjà, on peut affirmer que les plus jeunes auront vécu, à travers elle, une véritable aventure citoyenne et acquis des connaissances en aménagement. Tous ont d'ailleurs reçu un diplôme d'apprentis-aménagistes. Quant à leurs aînés, encore étudiants, ils auront appris à utiliser de manière rigoureuse les outils de recueil et d'analyse d'informations, en améliorant leur capacité à agir dans des situations complexes impliquant une approche participative. ¶

Nadia Auriat avec Marie Lessard, n.auriat@unesco.org

Une nouvelle Chaire UNESCO aux États-Unis

La demande de création d'une Chaire UNESCO/« Grandir en ville » à l'Université de Cornell, dans l'État de New-York, vient de recevoir l'approbation de la Commission nationale des États-Unis d'Amérique pour l'UNESCO.

Rattachée au Département d'aménagement régional et urbain de l'Université de Cornell, une Chaire « Grandir en ville » va être créée aux États-Unis, avec le soutien de 7 autres universités* déjà engagées à travers le monde dans ce vaste programme favorisant l'implication des jeunes dans le développement urbain. Elle prolongera les résultats obtenus ces dernières années par le programme « Grandir en ville », dont les quatre principaux objectifs consistent à :

- Créer et soutenir un programme de recherche de compréhension globale entre les universités partenaires et les organisations de jeunesse, afin de mieux comprendre comment les jeunes perçoivent, évaluent et utilisent l'environnement urbain ; comment ils contribuent à transformer les espaces urbains, et en particulier les

quartiers multiculturels ; et comment cet environnement transforme leurs vies ;

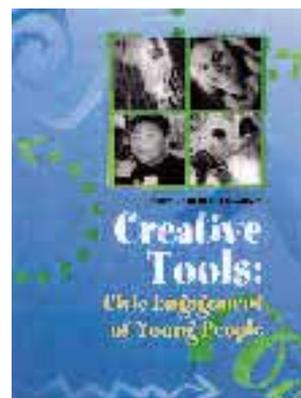
- Augmenter la capacité de recherche des institutions, des gouvernements, des agences de développement, et des partenaires locaux afin d'impliquer les jeunes comme des acteurs sensés dans la gestion et la transformation urbaines, à travers des « recherches-action » et leur participation dans les projets et programmes locaux et régionaux ;
- Nourrir les politiques et les pratiques ayant trait au développement urbain, à la gestion et à la gouvernance pour favoriser la création de villes à l'écoute des enfants, sans discrimination ni racisme ;
- Créer des environnements urbains accueillants, où tous les enfants peuvent grandir en développant leurs potentialités, devenir autonomes et s'engager de manière responsable dans le monde. ¶

Nadia Auriat, n.auriat@unesco.org

* L'Université de Sharjah (Émirats Arabes Unis), l'Université de Jordanie ; l'Université Metropolitana (Venezuela) ; l'Université d'Asie et du Pacifique (Philippines), l'Université De La Salle (Philippines), l'Université de Wollongong (Australie) et l'Université de l'Ouest de l'Angleterre (Royaume-Uni).

➔ Un manuel pour l'engagement des jeunes

Ludique et coloré, un manuel destiné aux municipalités et aux organisations de jeunesse qui souhaitent favoriser l'engagement des jeunes dans les prises de décisions concernant le développement urbain vient de paraître. Basé sur les résultats de 4 projets de « recherche-action » impliquant des jeunes au Canada, il est disponible auprès de l'Institut international pour les droits de l'enfant et le développement (www.uvic.ca/iicrd). La version française devrait être disponible dans six mois. ¶



Programme MOST: nouveau Conseil intergouvernemental

Dès cet automne, les États membres de l'UNESCO sont appelés à renouveler la composition du Conseil intergouvernemental (CIG) du Programme de Gestion des transformations sociales (MOST). Une élection qui pour être statutaire n'en revêt pas moins une importance particulière, tant les bouleversements en œuvre dans les sociétés font de ce programme un programme essentiel.

À la mi-octobre 2005, la 33^e Conférence générale de l'Organisation confiera à une nouvelle équipe de 35 États membres la responsabilité de poursuivre la Phase II du seul programme à travers lequel les Nations unies s'engagent à développer et à promouvoir la recherche en sciences sociales à travers le monde, afin de contribuer, notamment, à la formulation des politiques à tous les niveaux.

Pas moins de la moitié des membres du Conseil intergouvernemental (CIG) du Programme MOST devrait ainsi être renouvelée. À cinq mois de la tenue, en Argentine et en Uruguay, du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, l'enjeu est donc de taille et le calendrier serré. C'est en d'autres termes, ce que le Conseil sortant a exprimé à l'occasion de la 7^e session du CIG qui s'est déroulée au siège de l'UNESCO, à Paris, du 25 au 27 juillet dernier.

Dans une ambiance qualifiée par beaucoup d'« enthousiaste », il a notamment été question du projet d'outil de recherche en ligne à destination des décideurs politiques, ainsi que du rapport à venir sur l'évaluation des Comités de liaison nationaux de MOST, réalisée par un expert indépendant, M. Dumitriu Chitoran, en vue de restructurer ces comités. Il a également été longuement question des réseaux régionaux de recherche et de politiques, et, bien évidemment, du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales.

Pour les États membres du CIG, il ne fait aucun doute que, depuis la création du Programme MOST, en 1994, de nombreux pays développés et en développement ont su tirer bénéfice des recherches et autres activités conduites dans le cadre de ce programme. Mais, selon eux, les moyens financiers manquent pour poursuivre, de manière efficace, la mise en œuvre du programme et de ses projets. Dans leurs recommandations à la 33^e Conférence générale de l'UNESCO, ils devaient insister sur cet aspect, ainsi que sur bien d'autres, parmi lesquels : la nécessité d'associer davantage les décideurs, et autres parties prenantes, à la définition des thèmes de recherche, afin de favoriser l'utilisation des conclusions dans la formulation des politiques ; l'effort à accomplir pour inscrire ces thèmes dans le prolongement des thèmes prioritaires régionaux retenus pour la Phase II du Programme ; ou encore le besoin d'axer les projets de recherche sur les problèmes et leurs solutions, en respectant les valeurs universelles... ¶

Santiago Castro, s.castro@unesco.org
Pour plus d'informations : www.unesco.org/shs/most

➡ Un service de recherche en ligne

MOST innove en lançant un service en ligne gratuit de recherche et d'information sur les politiques. L'objectif de ce projet, encore en construction, est d'encourager la mise en place de nouveaux modes de décision, basés sur des faits concrets en lien direct avec des situations vécues par la communauté. Une fonction de recherche sera spécialement conçue et permettra à l'utilisateur d'effectuer des recherches « à la carte ». Ce service sera disponible en anglais, français et espagnol, avant d'être étendu aux autres langues officielles des Nations unies. L'accent sera mis sur la facilité d'accès à une recherche comparative de qualité en sciences sociales, qui soit pertinente pour la prise de décision. ¶



© UNESCO

Du 20 au 24 février 2006 : un forum sur les interfaces entre politiques et sciences sociales

Initialement prévu du 5 au 9 septembre 2005, le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales se tiendra du 20 au 24 février 2006 à Buenos Aires, Rosário, Córdoba et Montevideo. Face à l'enthousiasme et l'immense intérêt suscité par l'organisation de ce Forum, et afin de concilier les calendriers académiques et les agendas politiques des différentes régions du monde, le Gouvernement de la République d'Argentine, celui de la République orientale de l'Uruguay et l'UNESCO se sont accordés pour en reporter la date, après consultation des membres du Comité scientifique international pour le Forum et de l'ensemble des partenaires. ¶

Pour plus d'informations : **Christine Allan**,
ifspworkshops@unesco.org
Tél. : +33 1 45 68 38 27 ; Fax : +33 1 45 68 57 20.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединённых Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للترقية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005

60

1945

Retour sur et humaines

À l'occasion du 60^e anniversaire de l'UNESCO, la *Newsletter SHS* vous donne rendez-vous tous les trois mois pour un cahier spécial consacré à l'action des Nations unies en faveur des sciences sociales et humaines. En guise d'introduction, un bref rappel historique.

Le monde de 2005 n'est pas le monde de 1945. L'UNESCO d'aujourd'hui n'est pas l'UNESCO d'hier, mais ses valeurs fondatrices n'ont rien perdu de leur force. Comment aujourd'hui leur donner corps ?

Quand au sortir de la seconde guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est créée dans le prolongement de la Commission internationale de coopération intellectuelle (1922-1946), elle hérite de cette dernière deux aspects relatifs aux sciences sociales et humaines : l'échange d'informations scientifiques et la réflexion intellectuelle. La dimension politique du mandat que ses États fondateurs lui confèrent la dote cependant d'une mission complémentaire : celle de favoriser la coopération entre les sphères politiques et scientifiques.

En plus d'avoir à faire ses premiers pas dans la période de « la guerre froide », l'Organisation naissante devra apprendre à jouer le rôle de médiateur entre des mondes conflictuels, et ne prétendra à rien de plus – mais rien de moins, non plus – que d'être, dans le domaine des sciences humaines et sociales, un « laboratoire d'idées ».

Dès 1946, les États membres impriment au programme des sciences humaines et sociales non seulement l'ambition de faire avancer la connaissance, mais également celle de stimuler la coopération intellectuelle et de favoriser l'établissement de normes universelles.

Les sciences sociales à l'UNESCO s'attachent ainsi à étudier les fondements philosophiques des droits humains, en particulier les droits de la femme. Et c'est d'ailleurs une femme, futur prix Nobel de la paix, qui, en 1950, dirigera le Département des sciences sociales, après que ce dernier aura connu une succession rapide de directeurs* dont les deux premiers avaient déjà été impliqués dans la conférence préparatoire de Londres.

Dans les années 50, l'Organisation lance des projets de recherche interdisciplinaire dont les objectifs et les méthodes reflètent les urgences de leur époque, tels les premiers grands projets sur l'habitat rural et urbain, l'aménagement local, « la contribution positive des immigrés », ou encore les études sur la nationalité et la compréhension interculturelle...

Un remarquable projet d'après-guerre sera consacré à « l'étude des tensions cruciales pour la paix », car l'UNESCO est déterminée à contribuer de toutes ses forces à construire un monde de paix. Outre un investissement volontaire dans la recherche, l'Organisation s'engage

« Une organisation internationale, si elle veut être forte et réelle, ne peut naître qu'au milieu des agitations et des querelles de chaque pays. Sans cela, elle risque de devenir une académie ou une bureaucratie internationale. »

Stephen Spender, Conférence de l'UNESCO, avant-propos, 1946.

* Mohammed Awad (Égypte),
Arvid Broderston (Norvège)
et Robert Angell (États-Unis).

60 ans de sciences sociales au sein de l'UNESCO

« L'UNESCO est donc dans le vrai lorsqu'elle s'efforce d'influer sur les esprits, non pas directement, mais de façon indirecte, par la compréhension mutuelle des cultures. Cette méthode est probablement plus sûre que les méthodes directes de la politique, bien que les deux approches dussent être tentées. »

Jawaharlal Nehru, Premier Ministre de l'Inde, visite au siège de l'UNESCO, Paris, 1962.

parallèlement dans des activités propres à « éclairer l'opinion publique ». Le Département des sciences sociales publie ainsi quantité d'ouvrages qui feront référence, parmi lesquels le célèbre *Race et histoire* de Claude Lévi-Strauss.

En 1956, le Centre de recherche expérimentale pour l'Asie du Sud est créé à Calcutta (Inde), et en 1957 la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO) voit le jour en Amérique du Sud. Dans le contexte du processus de décolonisation, avec les débuts du « développementalisme », l'exigence d'échanges intellectuels qui dépassent les clivages nationaux tout en respectant les traditions nationales de la science se fait de plus en plus sentir.

➔ Un colloque international sur l'Histoire de l'UNESCO

Du 16 au 18 novembre 2005, plus de 60 historiens, anthropologues, philosophes et autres chercheurs, seront réunis, au siège de l'Organisation, à Paris, pour discuter autour de tables rondes et séances plénières sur des thèmes majeurs de l'Histoire de l'UNESCO, telles la naissance de l'Organisation, la vision humaniste et la culture de la paix, la notion de « race », ou encore les sciences et la responsabilité sociale. En invitant à croiser les regards et à multiplier les approches, ce colloque tentera de délimiter les nouvelles lignes de recherche pour la période 2005-2010 et s'inscrira, de fait, dans « le Projet pour une Histoire de l'UNESCO », lancé en 2004 pour stimuler l'élaboration d'une réflexion critique et pluridisciplinaire sur les orientations passées, les activités et les aboutissements de l'Organisation. À cette fin, un Comité scientifique international sera d'ailleurs constitué à l'issue de ce colloque, qui comptera Claude Lévi-Strauss parmi ses intervenants. ¶

Le programme détaillé du colloque et les formules d'inscription sont disponibles sur www.unesco.org
Plus d'informations sur le projet « Histoire de l'UNESCO » : [Jens Boel, j.boel@unesco.org](mailto:j.boel@unesco.org)

Les responsables
du programme
des sciences sociales et
humaines de l'UNESCO
depuis 1950.

Alva Myrdal
Suède

1950
1955



T. H. Marshall
Royaume-Uni

1956
1960



André Bertrand
France

1961
1966



Mahdi Elmandjra
Maroc

1966
1970



Richard Hoggart
Royaume-Uni

1970
1975



Marta Hildebrandt
Pérou

1976
1978



Jacques Havet
France (Intérim)

1978
1979



« En invitant un groupe d'experts à venir discuter de l'état actuel du problème de la race, l'UNESCO reprenait à quinze ans de distance un projet que l'Institut international de coopération intellectuelle s'était proposé d'exécuter, mais qu'il avait dû abandonner pour se conformer à la politique de capitulation et de peur qui caractérisa cette singulière période. La réunion organisée par l'UNESCO constituait donc, en quelque sorte, un acte de réparation à l'égard de la pensée scientifique. »

Alfred Métraux, *L'UNESCO et le problème racial*, 1949.

Puis viennent les années 60 et l'indépendance obtenue par de nombreux pays. Le nombre d'États membres de l'UNESCO quadruple. Le travail de son Secrétariat devient beaucoup plus complexe. Dans le même temps, les sciences humaines et sociales ne cessent d'évoluer et de se diversifier. D'où la nécessité, pour l'Organisation, de développer de nouvelles formes de programmes et de diffuser ses publications dans le monde entier.

En 1968, l'UNESCO décide de regrouper les sciences sociales, les sciences humaines et la culture en un seul et même secteur appelé « SHC ».

Si cette réorganisation pouvait être lue comme une tentative de rapprochement de disciplines jusqu'à présent séparées, elle soulignait aussi l'importance que prendra la « culture », à mesure que la notion de patrimoine culturel deviendra « opérationnelle » et pourra se traduire par des actions concrètes.

Ce n'est qu'en 1976 qu'un Secteur des sciences sociales à part entière verra le jour, avant de devenir, en 1982, le Secteur des sciences sociales et humaines. Depuis lors, SHS évolue au rythme des mondes qu'il sert, mais ses fonctions principales demeurent inchangées. Comptant parmi les cinq secteurs spécialisés de l'UNESCO, le Secteur a toujours pour mission de faire avancer la connaissance et la coopération intellectuelle afin de faciliter les transformations sociales favorisant les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine.

Reste que cette fonction-même a souvent dû faire face, à travers l'histoire, à des blocages idéologiques. Parmi les fonctions de l'UNESCO, plusieurs sont en effet vécues de manière « problématique », particulièrement en matière de sciences humaines et sociales. Car s'il existe un consensus sur la fonction générale d'« encyclopédie universelle » de l'UNESCO – qui s'enorgueillit d'être la

première maison d'édition et d'archives d'une mémoire culturelle réellement mondiale –, il n'en est pas de même pour toutes.

Ainsi en est-il de la fonction de « veille intellectuelle », qui, dans l'esprit de ses détracteurs, a souvent fait passer l'Organisation pour un « club de discussion », issu de ce qu'un proche observateur de l'UNESCO avait qualifié, en son temps, avec une certaine admiration et peut-être aussi de la nostalgie, de « *collegiate adventure* ».

Le maintien d'une tension essentielle entre la sphère politique et les sciences sociales n'est pas non plus toujours bien perçu. Au contraire. Depuis le début, la même question se pose : comment favoriser le dialogue nécessaire entre ces deux mondes, dans le respect de l'indépendance de la recherche et avec le souci constant que cette dernière ne se confine pas dans une « tour d'ivoire » ?

Derrière les multiples tensions sous-jacentes entre l'élaboration des politiques publiques et la recherche, d'une part, et les différentes traditions nationales des sciences humaines et sociales, d'autre part, se dégagent les préoccupations centrales de l'UNESCO dans ce domaine.

Première préoccupation : ce que les scientifiques considèrent souvent comme une « ignorance des politiques » vis-à-vis des conclusions de leurs travaux équivaut à ce que les responsables politiques

« La tolérance n'est pas une position contemplative dispensant les indulgences au passé ou au futur. C'est une attitude dynamique qui consiste à prévoir, à comprendre et à promouvoir ce qui veut être. »

Claude Lévi-Strauss, *Le racisme devant la science*, UNESCO, 1956.



considèrent, quant à eux, comme « déconnecté » du monde réel. Si cette incompréhension se reflète dans l'interaction institutionnalisée de ces deux sphères au sein de l'UNESCO, elle constitue en même temps la distance critique qui permet leur fonctionnement. Il n'y a donc là rien d'inquiétant si, comme elle a déjà eu l'occasion de le faire, à plusieurs reprises, depuis soixante ans, l'UNESCO continue de jouer son rôle de médiateur entre les politiques et la recherche en offrant des espaces de dialogue et de construction, qui permettent aux deux partenaires de maintenir leur identité respective.

Deuxième préoccupation : en tant qu'organisation internationale, l'UNESCO doit gérer une autre tension productive spécifique au domaine des sciences sociales et humaines. Celle qui repose sur les différences culturelles entre une approche factuelle des sciences sociales souvent appuyée sur des méthodes quantitatives, et l'approche plus « latine » des sciences humaines qui s'inscrit dans une tradition humaniste. Cette tension montre l'importance d'une autre mission du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO : l'identification et le partage des différentes perspectives sur la réalité sociale, y compris celles qui se développent dans un cadre interculturel. À cet égard, il a souvent été reproché à l'Organisation de représenter essentiellement le Nord et de manquer de compréhension et de compétences s'agissant notamment des traditions africaines et asiatiques.

Face à ces critiques, l'effort de décentralisation des moyens humains et financiers, initié il y a quelques années, offre déjà une réponse, à laquelle s'ajoute l'action conduite par SHS en étroite collaboration avec ses partenaires locaux, et en particulier ceux issus de la société civile. ¶

Andreas Westerwinter, a.westerwinter@unesco.org

Les responsables
du programme
des sciences sociales et
humaines de l'UNESCO
depuis 1950.

Rodolfo Stavenhagen
Mexique

1979
1982



Zala Lusibu N'Kanza
Zaire

1982
1984



Nicolas Bodart
Belgique (Intérim)

1984
1985



Julio Labastida
Martin Del Campo
Mexique

1985
1988



Francine Fournier
Canada
(Intérim 1988-1990)

1990
2000



Ali Kazancigil
Turquie (Intérim)

2000
2001



Pierre Sané
Sénégal

2001...



« Le seul fait que les problèmes internationaux soient officiellement traités en public et discutés publiquement constitue une contribution à la solution pacifique des conflits. La seule existence d'une telle tribune supra-nationale contribue de plus en plus à familiariser peu à peu les peuples avec l'idée que la protection des intérêts nationaux doit être assurée par la voie des négociations et non par le recours à la force brutale. »

Albert Einstein, *La culture doit être l'une des bases de la compréhension entre les peuples*, Le Courrier de l'UNESCO, 1951.

Citations extraites du livre de Roger-Pol Droit, *L'Humanité toujours à construire*, à paraître, en septembre 2005, aux éditions de l'UNESCO.

Crédits photo p. 15 :

© UNESCO, Howard Coster / National Portrait Gallery, Dominique Roger / UNESCO, Michel Claude / UNESCO, Dominique Roger / UNESCO, Michel Claude / UNESCO, Michel Claude / UNESCO, Michel Claude / UNESCO.

Crédits photo p. 17 :

© Tous droits réservés.

Les « chemins de la dignité » prolongent ceux de la pensée

Dans la continuité du projet « Chemins de la pensée », le 60^e anniversaire de l'UNESCO est l'occasion d'engager une recherche sur la notion de dignité humaine.

S'inspirant des résultats d'un séminaire organisé en 2004, à Barcelone (Espagne), par l'Union académique internationale (UAI) sur le thème « La dignité et les droits de la personne : une approche comparative », le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO lance une nouvelle recherche sur la notion de dignité humaine.

Cette recherche, qui sera menée en coopération avec l'UAI, la Fondation européenne de la science (ESF), et le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), s'inscrit dans le prolongement des « Chemins de la pensée ». Ce dernier projet, développé depuis plusieurs années par l'UNESCO, afin de renforcer une réflexion interculturelle sur les valeurs et les savoirs contemporains, a déjà permis de créer des liens entre plusieurs écoles de pensée et systèmes de savoirs spécialisés.

À l'appui de différents récits fondateurs et traditions philosophiques, les « Chemins de la dignité » prolongeront cette démar-

che en tentant d'analyser les contextes historiques qui ont entouré l'émergence, l'épanouissement ou le déclin des notions de dignité humaine à travers les âges.

Résolument interdisciplinaire, cette recherche s'appuiera principalement sur l'étude de l'histoire, du droit et des sciences, de l'archéologie, des religions, des théories et de la critique de l'art, ainsi que de la linguistique. Les « Chemins de la dignité » se nourriront également des connaissances issues de l'anthropologie, de l'économie, des sciences politiques, de la sociologie ou encore de la psychologie. Ils bénéficieront, enfin, d'une réflexion philosophique sur les menaces, les carences et les promesses qui entourent les hommes et les femmes dans leurs interactions quotidiennes au sein de leurs communautés dans une dynamique de plus en plus globale. ¶

Frances Albernaz, f.albernaz@unesco.org



Il faut se battre contre l'indifférence. Elle n'aide que le persécuteur, que l'opresseur, que le geôlier, jamais la victime. »

Elie Wiesel, UNESCO, 1999.

➡ Pour en savoir plus...

Havet, Jaques, 1950, UNESCO and human rights, *International Social Science Bulletin*, 11, 4 : p. 548-554.

Lengyel, Peter, 1966, Two decades of social science at UNESCO, *International Social Science Journal*, XVIII, 4 : 554-568.

Myrdal, Alva, 1972, UNESCO and peace in: *In the Minds of Men: UNESCO, 1946 to 1971*, Paris, UNESCO : 263-278.

Havet, Jacques et al. 1978, *Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines*, 2 vol. Paris, UNESCO/Mouton.

Hoggart, Richard, 1978, *An Idea and its Servants: UNESCO from Within*, London, Chatto & Windus.

Huxley, Juliette, 1986, *Leaves of the Tulip Tree: Autobiography of Juliette Huxley*, London, John Murray.

Lengyel, Peter, 1986 *International Social Science: the UNESCO Experience*, New Brunswick, N.J., Oxford, UK, Transaction Books.

Senarclens, Pierre de, 1988, *La Crise des Nations unies*, Paris, PUF. ¶



« La responsabilité première du scientifique est de faire progresser la connaissance. Je pense que ce qui est en train de disparaître dans le monde moderne, c'est le souci de rendre publique toute connaissance, or je crois que c'est là sa responsabilité première. C'est son devoir de faire connaître au monde quels sont les effets de la science, et s'ils sont bons ou mauvais. »

Bertrand Russell, interview à la radio de l'UNESCO, janvier 1958.

« Il faut défendre les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels et les droits collectifs – historiques et spécifiques – des peuples millénaires, peuples originaires de toutes les régions du globe. »

Rigoberta Menchu Tum, *50 idées pour les droits de l'homme au XXI^e siècle*, UNESCO 1998.

« La dignité est le principe central. Cette notion exprime l'idée de la primauté fondamentale des valeurs humaines sur toute autre considération de nature scientifique, technique ou économique. La dignité humaine, comme attribut inhérent à chaque individu, conduit à rejeter les pratiques tendant à sa « réification » ou à son « instrumentalisation ». En d'autres termes, l'homme est un sujet, et non un objet, pour la science. [...] À partir du postulat de l'appartenance commune de chacun à la famille humaine, la dignité tisse un lien d'humanité qui transcende les cultures. Elle le fait tout en prenant en compte les différences culturelles et la diversité génétique de l'humanité. »

Noëlle Lenoir, présidente du comité international de bioéthique de l'UNESCO (1992-1998), *Bioéthique : d'abord, la dignité*, Sources n° 94, octobre 1997.

60 semaines pour 60 ans

Plutôt que de souffler ses 60 bougies à l'occasion d'un événement unique, l'UNESCO a choisi de les laisser briller pendant 60 semaines. Une manière d'offrir à tous (États membres, personnels, partenaires, grand public...) autant d'occasions de mieux connaître l'action de l'Organisation, de réfléchir ensemble sur les défis auxquelles elle est confrontée, et d'échanger sur les idéaux qui l'animent depuis sa création. Parmi les thèmes retenus pour chacune de ces semaines, 14 concernent plus particulièrement SHS.

2005

12-17 sept.

Sécurité humaine

19-24 sept.

Éducation à la citoyenneté

10-15 oct.

Prévention des catastrophes naturelles

17-22 oct.

Lutter contre la pauvreté

14-19 nov.

Concepts fondateurs de l'UNESCO

5-10 déc.

Droits de l'Homme

12-17 déc.

Technologies de l'information

2006

9-14 janv.

Gestion des transformations sociales

23 mars-1^{er} avr.

Anticipation et prospective

8-13 mai

Lutter contre le racisme

10-15 juil.

Éthique des sciences

7-12 août

Savoirs traditionnels

28 août-2 sept.

Villes et habitats humains

4-9 sept.

Bioéthique

La Journée de la Philosophie : une journée désormais « mondiale »

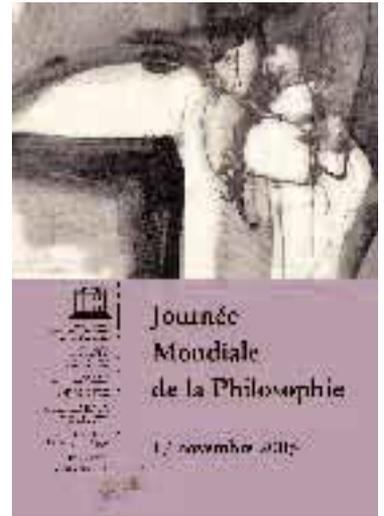
Alors que l'UNESCO célèbre ses 60 ans, l'activité-phare du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) intègre le calendrier des Journées mondiales. Un événement exceptionnel se tiendra au Chili.

Pour sa 4^e édition, en 2005, la Journée de la philosophie, lancée en 2002 par le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) de l'UNESCO, devrait prendre le titre de « Journée mondiale de la philosophie ».

À l'occasion de la 33^e Conférence générale d'octobre 2005, les États membres de l'UNESCO devaient, en effet, entériner cette proposition faite par le Royaume du Maroc, lors de la 171^e session du Conseil exécutif, reconnaissant, par là même, le formidable succès des éditions précédentes, et le besoin de réfléchir tout ensemble aux enjeux de notre temps. En décidant d'inscrire cet événement dans le calendrier annuel des journées mondiales –entre la Journée internationale de la Tolérance et la Journée mondiale de l'Enfance–, l'UNESCO entend surtout inciter le plus grand nombre possible de partenaires à développer, le même jour, dans un maximum de pays, des activités et des débats autour des questions philosophiques.

Avec de très nombreuses écoles, universités, institutions, et pas moins de 80 États membres engagés dans cet événement l'an dernier, la 3^e édition avait remporté un franc succès. Coïncidant, cette année, avec le début des célébrations du 60^e anniversaire de l'UNESCO, l'édition 2005 promet une mobilisation tout aussi importante. Le 17 novembre 2005, à travers le monde, les discussions devraient battre leur plein. Et comme une première « Journée mondiale » mérite bien un événement particulier, le 24 novembre suivant, soit une semaine après, c'est à Santiago du Chili qu'un premier bilan de cette nouvelle édition sera tiré, lors d'un événement exceptionnel organisé à l'invitation du gouvernement chilien. ¶

Fériel Ait-Ouyahia, f.ait-ouyahia@unesco.org
Renseignements : www.unesco.org/shs/philosophy.
Journée au Chili : www.comisionunesco.cl



© UNESCO

« QUELLE UNESCO POUR L'AVENIR ? » : LE DÉBAT CONTINUE

Quelles menaces ? Quels défis ? Quel changement ? Les questions abordées lors du troisième débat organisé, le 14 juin dernier, à Paris, dans le cadre du Forum « Quelle UNESCO pour l'avenir ? », n'étaient pas de ces questions légères avec lesquelles on pourrait imaginer aborder l'été. Mais les défis et les responsabilités auxquels est confrontée l'UNESCO ne sont pas des moindres. Dans un double mouvement, consistant à regarder le monde en face en même temps qu'elle-même, l'Organisation a donc initié cette série de débats auxquels philosophes, décideurs, universitaires et experts de tous horizons sont

appelés à contribuer, afin d'identifier les thèmes-clés des orientations qu'elle pourrait prendre dans l'avenir. Après Souleymane Bachir Diagne ; Fatma Haddad-Chamakh ; Edgar Morin ; Hisashi Owada ; Jacques Attali et Randolph Ken, le 3^e débat a permis d'entendre les points de vue de l'ancien Secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali ; de l'ancien ministre de la Culture du Liban et professeur de relations internationales à l'Institut d'Études Politiques de Paris, Ghassan Salamé ; et de l'ancien ministre et sénateur français Robert Badinter, par ailleurs membre du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétariat général des Nations unies. ¶

Marina Faetanini,
m.faetanini@unesco.org



Vers une université virtuelle de langue portugaise

Avec l'aide de l'UNESCO, des institutions d'enseignement lusophones se mettent en réseau.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent aujourd'hui d'innombrables possibilités d'échanges et de collaborations qui ne sont pas toujours suffisamment exploitées.

Partant de ce constat et de la conviction que la communauté linguistique n'enlève rien à la diversité humaine, plusieurs institutions d'enseignement supérieur et de recherche lusophones se mettent désormais en réseau. Leur objectif est de faciliter les échanges d'informations et l'accès des spécialistes des sciences humaines et sociales de langue portugaise à leurs travaux respectifs. Cette initiative vise aussi à combler le fossé existant à l'intérieur et entre les universités de langue portugaise en Angola, au Brésil, au Cap Vert, en Guinée-

Bissau, en Chine (Macao), au Mozambique, au Portugal, à Sao Tomé-et-Principe, à Timor Leste, et ailleurs dans le monde où les sciences humaines et sociales font l'objet d'études dans cette langue.

En engageant une réflexion innovante sur l'identité et la diversité des cultures partageant ce même patrimoine linguistique, ce réseau se propose d'encourager la transmission des savoirs et la liberté d'expression. Ce projet s'attachera tout particulièrement à établir des échanges multilatéraux, où chaque partenaire serait à la fois utilisateur et fournisseur de contenus.

Des partenaires sont recherchés afin d'aider ce projet à devenir une véritable Université internationale virtuelle de langue portugaise. Au-delà des institutions universitaires, les propositions d'expertise et de formation techniques sont particulièrement bienvenues. ¶

Frances Albernaz, f.albernaz@unesco.org

Cataclysmes : la nécessité de la prospective

Les « Entretiens du XXI^e siècle », organisés en mai dernier par l'UNESCO, ont permis de s'interroger sur la prévention des catastrophes naturelles. Les conséquences dramatiques du cyclone qui a ravagé la Nouvelle-Orléans et des typhons qui se sont abattus sur l'Asie confèrent à cette question une particulière acuité.

Peut-on prévenir ou atténuer les conséquences d'une catastrophe naturelle comme celle du Tsunami qui s'est abattue sur l'océan Indien le 26 décembre 2004 ? Cette question était au cœur de la 28^e séance des « Entretiens du XXI^e siècle », organisée à la Maison de l'UNESCO, le 10 mai dernier, sur le thème « Tsunamis : Prospective et prévention ».

Ouvert et présidé par le Directeur général de l'UNESCO, le débat auquel

participaient d'éminents experts a notamment mis en exergue la nécessité de trouver une réponse globale, concertée et préventive. Après avoir souligné le défi d'assurer la pérennité des systèmes d'alerte et le besoin de créer un système global d'observation des océans, les intervenants ont insisté sur l'importance de la coopération entre scientifiques et décideurs politiques.

Dans son discours d'ouverture, Koïchiro Matsuura avait lui-même insisté sur « le nécessaire échange constant de savoirs et d'informations » proposant l'élaboration d'un « nouveau contrat social entre la science et la gouvernance, un contrat prospectif, sans lequel les décideurs seraient des pilotes aveugles et les scientifiques des passagers lucides mais impuissants. » ¶

Jeanette Blom, j.blom@unesco.org



© DR

13^e OLYMPIADES INTERNATIONALES DE PHILOSOPHIE

Trois médailles d'or, trois d'argent et cinq médailles de bronze ont été remportées à l'occasion des 13^e Olympiades de la philosophie, qui se sont déroulées à Varsovie (Pologne), du 19 au 23 mai 2005. Les participants étaient de jeunes étudiants venus de 16 pays différents. Pour concourir, ils et elles avaient dû passer par une première sélection nationale consistant à rédiger un essai sur un sujet commun, en anglais, en français ou en allemand, mais jamais dans leur langue maternelle. De fait, le caractère multilingue et multiculturel de cet événement ne s'est pas démenti.

Et ce d'autant que cette 13^e édition avait pour thème : « La philosophie et le dialogue des cultures ». Organisées pour la première fois en 1993 à l'initiative d'un groupe de professeurs de philosophie, les Olympiades internationales de philosophie sont soutenues par l'UNESCO et la Fédération internationale des sociétés de philosophie. ¶

Fériel Ait-Ouyahia, f.ait-ouyahia@unesco.org

Dossier

Droits humains

« **Nous n'aurons pas le bénéfice du développement sans la sécurité, nous n'aurons pas le bénéfice de la sécurité sans le développement et nous n'aurons ni l'un, ni l'autre sans le respect des droits humains. Si nous ne nous attachons pas à défendre toutes ces causes, nous n'en gagnerons aucune. Au cours de ce nouveau millénaire, les Nations unies se doivent de rapprocher notre monde du jour où tous les êtres humains auront la liberté de choisir le genre de vie qu'ils souhaitent, l'accès aux ressources qui rendront ces choix judicieux et la sécurité qui leur permettra de les apprécier en paix.** »

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies, dans le rapport *Dans un liberté plus grande*.

L'approche fondée sur les droits humains au cœur de tous les programmes de l'UNESCO

Qu'on l'écrive en quatre lettres pour résumer l'expression anglaise qui la désigne (HRBA), ou qu'on l'impose, comme une évidence, en parlant du « *mainstreaming* » des droits de l'Homme, l'approche du développement fondée sur les droits humains bouleverse le rapport au monde, en obligeant à penser l'évolution des sociétés à partir des hommes et des femmes sans lesquels elles n'existeraient pas.

Depuis que le concept a été présenté, dans le cadre d'une réforme des programmes d'ajustement structurel, il y a une dizaine d'années, l'approche du développement fondée sur les droits humains est au cœur de tous les programmes mis en œuvre par les Nations unies, à commencer par ceux de l'UNESCO.

À l'époque, force est de constater que les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté, qui reposent uniquement sur la croissance économique, sont inefficaces. Dans bien des cas, l'essor de l'économie ne fait qu'accroître les inégalités. Les élites semblent « s'accaparer » les fruits de la croissance, tandis que l'exclusion s'aggrave, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne sur l'épanouissement de la personne et la dignité humaine.

D'où la nécessité de faire appel aux principes universels, en plaçant l'égalité des droits et des devoirs de chaque être humain au centre des préoccupations des politiques de développement et de réduction de la pauvreté. Concrètement, il s'agit d'intégrer les principes relatifs aux droits humains dans toutes les phases de la programmation – de la conception jusqu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets... Cette ambition implique :

- L'évaluation et l'analyse, afin d'identifier,



d'une part, les droits revendiqués et, d'autre part, les obligations à remplir, ainsi que les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation de ces droits.

- L'évaluation de la capacité de certains individus à revendiquer leurs droits et de ceux qui ont des obligations à s'en acquitter, ce qui implique d'adopter une politique de renforcement des capacités.
- Le suivi et le bilan des résultats et des processus guidés par les valeurs et les principes liés aux droits humains.
- La référence aux recommandations des instances et des mécanismes internationaux relatifs aux droits humains.

De fait, cette approche entend permettre à tout être humain de devenir l'acteur principal de son propre développement, plutôt que le bénéficiaire passif de biens et de services. Avec elle, une attention particulière est accordée aux groupes marginalisés, défavorisés et exclus. Retour sur l'intégration d'une idée... ¶

Yvonne Donders, y.donders@unesco.org

Quelles ont été les principales étapes ?

1993

La **Conférence mondiale sur les droits de l'homme**, qui se tient en Autriche, permet d'accélérer l'intégration des droits humains dans les activités des agences de développement des Nations unies. À travers la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, elle réaffirme que le développement est un droit, en faisant ressortir le lien entre droits humains et développement articulé dans la Déclaration de 1986 sur le droit au développement. Le poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme est créé pour assurer la coordination de l'ensemble des activités relatives à ces droits, au sein du système des Nations unies.

Le **Conseil australien des droits humains** est ensuite l'un des premiers à explorer une approche du développement fondée sur les droits humains. Au milieu des années 90, son rapport *The Rights Way to Development* fournit ainsi une première base de discussion dans le cadre du système des Nations unies. Il recommande de dissocier les droits humains de la conditionnalité, d'intégrer les priorités de l'aide dans les obligations des gouvernements relatives aux droits humains, et prône une participation authentique et constructive des individus aux projets qui les concernent.

1996

En 1996, le Conseil exécutif de l'**UNICEF** adopte la **Convention des droits de l'enfant** comme cadre de référence. Il soutient également que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes vient à l'appui de son mandat et de sa mission. Depuis lors, l'**UNICEF** se place au premier plan de l'intégration des droits de la femme et de l'enfant dans son programme de développement.

1997

En 1997, Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, présente un rapport devant l'Assemblée générale sur sa vision et ses **propositions pour une réforme de l'ONU**, en plaçant les droits humains et le développement durable au cœur même de son action.

1998

L'année suivante, le **cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme** incite de nombreuses agences des Nations unies à établir des déclarations de politique générale en ce sens. Après l'**UNICEF**, Le Programme des Nations unies pour le développement (**PNUD**) adopte ainsi le document de politique générale « Intégrer les droits de l'homme dans le développement durable », qui situe sa mission dans la perspective de ces droits.

1999-2000

En 1999-2000, le Service du droit au développement du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance du PNUD mettent au point le **Programme HURIST sur le renforcement des droits humains** pour soutenir la mise en œuvre de cette nouvelle politique du PNUD.

En septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la **Déclaration du millénaire** qui incite les pouvoirs publics à prendre des mesures en faveur de la paix et de la sécurité, du développement et de la lutte contre la pauvreté, de la protection de l'environnement, des droits humains et de la démocratie, de la protection des êtres les plus vulnérables. Pour la mettre en application, le Sommet définit « 8 Objectifs de développement du millénaire » visant à réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie et comportant, chacun, une ou plusieurs cibles à attendre, pour la plupart, en 2015.

2002

En 2002, le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale son **Programme pour aller plus loin dans le changement**. Il insiste sur le fait que la promotion et la protection des droits humains sont des éléments fondamentaux pour la réalisation de la Charte des Nations unies. Dans la section II du document – qui donnera son nom au Programme d'action 2 –, il propose de renforcer la capacité des Nations unies à aider les pays à se doter de solides institutions de défense des droits humains, et d'améliorer les mécanismes de ses organes principaux et les procédures spéciales.

2003

L'année suivante, l'**Atelier inter-institutions de Stamford** a pour objet d'examiner dans quelle mesure les droits humains s'inscrivent dans les activités des institutions des Nations unies, en particulier dans le contexte de l'Évaluation commune de la situation (CCA) et du Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF). Afin de favoriser l'intégration de cette approche des droits humains au sein des Nations unies, l'Atelier élaborera et approuvera un **Pacte international**.

2004

Emanant directement du plan de réforme des Nations unies présenté par le Secrétaire général, le **Programme d'Action 2** est lancé en 2004, par le Groupe des Nations unies pour le développement (UNDG), le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et l'HCDH. L'objectif? Renforcer au niveau national les actions liées aux droits humains et aider les États membres intéressés dans l'établissement de systèmes nationaux de promotion et de défense des droits humains. Il est prévu d'axer l'une de ses actions principales sur la coordination de l'appui inter-institutionnel accordé aux pays.



→ En résumé

On le voit : le processus d'intégration des droits de l'Homme dans les différentes institutions des Nations unies semble toujours suivre le même chemin. Cela commence souvent par l'adoption, au plus haut niveau de l'organisation, d'un document de politique générale relative à l'approche fondée sur les droits humains. Puis vient le temps de la mise en œuvre de cette politique qui peut prendre plusieurs années...

L'agence ayant la plus longue expérience en la matière est l'UNICEF qui, en 1996, a placé la Convention relative aux droits de l'enfant au cœur de ses préoccupations. Elle présente l'avantage de n'avoir qu'un seul instrument pour guider son action, par ailleurs ratifié à la quasi-unanimité des États membres, puisque seuls la Somalie et les États-Unis n'ont pas ratifié cette Convention. Toutefois, si l'UNICEF possède les programmes de formation les plus complets, et la plus grande expérience d'intégration des droits humains dans ses activités, il lui reste encore de nombreux défis à relever, au même titre que ses semblables.

Le PNUD a également une longue expérience d'intégration des droits humains et a obtenu de bons résultats depuis l'adoption de son document de politique générale en 1998. Il bénéficie à ce titre du soutien des responsables et de la collaboration instaurée avec l'OHCHR. Le PNUD est la plus grande agence de développement du système des Nations unies et son rôle de coordination de la présence des Nations unies dans chaque pays lui confère une grande importance dans la conduite des réformes initiées par le Secrétaire général. N'étant pas étroitement lié à un traité spécifique, le PNUD a sans doute rencontré, en interne, plus de résistance que l'UNICEF pour faire valoir cette nouvelle stratégie. Il joue, cependant, un rôle primordial dans l'évolution du Pacte international des Nations unies et s'efforce d'en obtenir la reconnaissance universelle.

Et maintenant ?

D'autres agences s'intéressent depuis quelque temps au développement de politiques d'intégration des droits humains. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a ainsi produit plusieurs outils didactiques pour les jeunes sur la nature de leurs droits, et en particulier celui à la santé. De son côté, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est également inscrite dans cette logique en élaborant des politiques valorisant notamment le droit de chacun à l'alimentation.

Le Conseil de la FAO a ordonné l'élaboration de directives volontaires pour soutenir les efforts des États membres en faveur de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate, dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale. Une initiative qui a incité le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à adopter, à son tour, des directives allant en ce sens, qui s'appuie sur les principes fondamentaux des droits de l'homme.¶

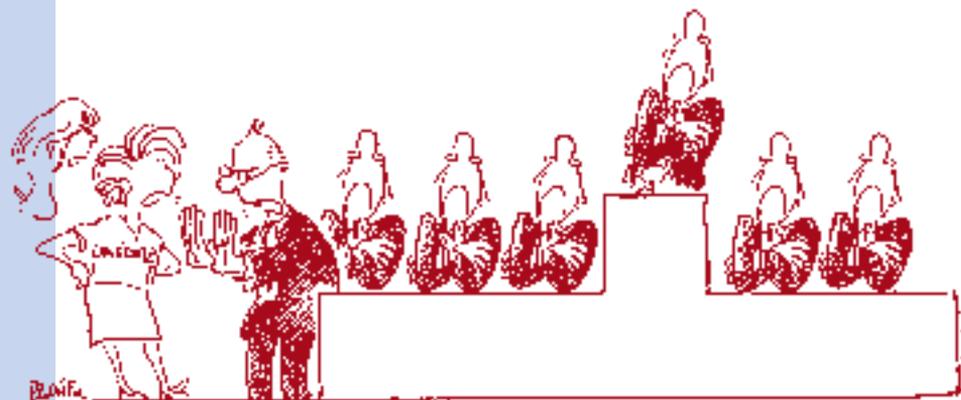
➡ Le Pacte international des Nations Unies

Le Pacte international sur l'intégration des droits humains dans la coopération au développement, signé au cours de l'Atelier inter-institutions de Stamford, en octobre 2003, a reçu l'approbation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) et s'inscrit désormais dans les orientations du CCA/UNDAF.

Ce Pacte repose sur trois concepts :

- Tous les programmes de coopération, de politique générale et d'assistance technique visant à promouvoir le développement doivent favoriser la réalisation des droits humains, comme le stipulent la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux concernant ces droits.
- Les valeurs contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux, ainsi que les principes qui en découlent, guident l'ensemble des programmes et de la coopération au développement dans tous les secteurs et toutes les phases de la programmation.
- Les programmes de coopération au développement contribuent à renforcer à la fois les capacités des individus qui ont des obligations à les respecter et de ceux qui ont des droits à les revendiquer.

Le premier concept exige du personnel d'avoir une bonne connaissance du cadre international des droits humains, non seulement pour lui-même, mais aussi pour être capable de faire une analyse permettant de fixer des objectifs dont la mise en œuvre pourra ensuite être évaluée au regard des valeurs et des normes relatives aux droits humains. Le deuxième concept fait des principes fondamentaux des droits de la personne humaine en matière d'équité et de non-discrimination un vaste objectif global de l'effort de développement, au même titre que la participation et l'intégration, la responsabilité et l'État de droit. Le troisième concept exige le renforcement des capacités des usagers à faire valoir leurs droits et de ceux qui ont des obligations à s'en acquitter. Ce dernier réclame donc une analyse approfondie des droits et des devoirs de chacun.¶



Quels défis restent à relever ?

Après dix ans d'intégration des droits humains dans les programmes des Nations unies, la plupart des institutions et des agences ont adopté ou sont sur le point d'adopter, au plus haut niveau, des documents de politique générale qui institutionnalisent l'approche fondée sur ces droits pour en faire le cadre impératif de leur action. De fait, la prise en compte des droits humains comme origine, moteur et finalité de l'action des Nations unies a favorisé l'harmonisation des approches des différentes agences, comme en témoigne la ratification du Pacte international des Nations unies.

Il reste cependant encore beaucoup de défis à relever.

L'engagement des cadres supérieurs

Pour être bien mise en œuvre, l'approche intégrée nécessite avant tout le ferme engagement des hauts responsables. Bon nombre d'évaluations et de rapports montrent, cependant, que cette condition n'existe pas toujours. Cela s'explique pour plusieurs raisons. Par exemple, le personnel peut ne pas être très familiarisé avec la priorité donnée aux droits humains et avoir une expérience limitée de son application. Parfois les dirigeants ne sont pas convaincus de sa valeur ajoutée, ce qui risque d'ébranler l'engagement d'autrui. De plus, ce type d'approche ne correspond pas forcément aux impératifs budgétaires de chaque organisation. Pourtant, comment agir sans placer les droits humains au cœur des projets ? Qui pense ces derniers ? Qui les met en œuvre ? Qui en bénéficie ?

Les faibles connaissances des partenaires

On entend souvent dire que les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ignorent, pour la plupart, ce qu'est l'approche de développement fondée sur les droits humains. C'est d'autant plus grave que les agences elles-mêmes en sont assez peu familières. De plus, les réactions que suscite dans de nombreux pays le discours sur les droits de l'homme font pression sur le personnel des organisations qui peut craindre d'exposer des programmes et des projets qui dépendent de la collaboration avec le partenaire national. Cependant, toutes les institutions ont pour mission de se conformer à la Charte et au processus de réforme des Nations unies, y compris l'intégration des droits humains dans leurs programmes et leurs activités.

Le souci de la parité hommes/femmes

Malgré la place centrale qu'occupe l'intégration de la parité dans les programmes de l'ensemble des institutions des Nations unies depuis plus de deux décennies, le défi reste à relever pour bon nombre d'entre elles. Seuls l'UNIFEM et le FNUAP ont progressé à cet égard, ce qui peut s'expliquer par le fait que leur mandat porte sur la condition de la femme. Tous deux ont acquis une certaine expérience de l'identification des questions de parité, tout en veillant à ce que leur personnel accorde une attention particulière aux droits des femmes.

Favoriser la participation des populations

La participation, qui est l'un des principes fondamentaux de l'approche intégrée, est un processus de longue durée dont la réalisation n'aboutit pas nécessairement à court terme. C'est pourquoi il conviendrait d'intégrer une perspective de participation à plus long terme dans la conception des programmes. La participation exige que les gens soient impliqués au niveau qui les touche le plus directement. D'où un défi spécifique. Beaucoup de projets sont exécutés par des ONG et des consultants à l'échelon local, si bien que le processus de participation échappe souvent au contrôle de l'organisation internationale. Par conséquent, pour assurer une participation constructive, les ONG et les consultants chargés de leur mise en œuvre doivent aussi être formés et sensibilisés à cette nouvelle approche.

Former toutes les catégories de personnels

Toutes les évaluations des différentes organisations recommandent une formation accrue, plus régulière, répétée et/ou approfondie du personnel auxiliaire et des cadres supérieurs en matière d'intégration. Ces formations devraient s'adresser à plusieurs catégories de personnel à la fois, en privilégiant les responsables au niveau moyen mais en s'attachant aussi la participation de quelques hauts responsables et de personnels moins expérimentés. L'essentiel est de pouvoir déterminer qui a besoin de savoir quoi pour faire son travail, mais il faut aussi tenir compte du niveau minimum de connaissances requis. Le langage juridique peut parfois susciter une résistance, mais c'est inévitable étant donné l'importance qu'accorde le droit international à la responsabilité des gouvernements. Clairement, des actions ponctuelles ne suffisent pas : pour concevoir des programmes de formation adaptés et permanents, il faut un travail important de réflexion et de préparation.



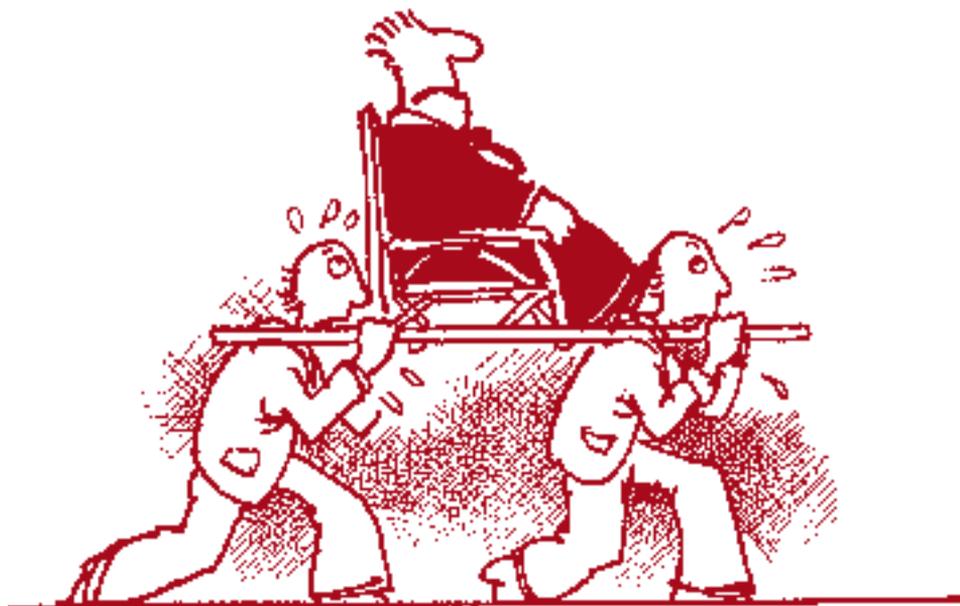
→ « L'approche intégrée » à l'UNESCO

L'UNESCO, comme l'affirme son Acte constitutif, entend contribuer au respect universel de la justice, de la loi, des droits humains et des libertés fondamentales en resserrant la collaboration entre les nations par l'éducation, la science et la culture. La Stratégie adoptée par la 32^e Conférence générale réaffirme l'importance des droits humains comme thème transversal qui relève de tous les domaines de compétence de l'Organisation. Rappelant la préconisation par le Secrétaire général de l'intégration des droits humains au sein du système, cette stratégie recommande « la mise en place, compte tenu de l'expérience acquise au sein des Nations unies, d'un plan échelonné visant à intégrer les droits humains dans tous les programmes et activités de l'UNESCO » (paragraphe 15 a). Cela exige que le personnel de l'UNESCO soit sensibilisé aux questions relatives aux droits humains. L'élément central de l'effort d'intégration est donc « la formation du personnel aux droits humains au Siège et hors Siège, avec des réunions de personnel sur les principaux enjeux des droits humains, en présence d'experts patentés » (paragraphe 15 b).

Activités en cours

Le Secteur des sciences sociales et humaines étant particulièrement chargé de coordonner l'intégration des droits humains dans les programmes et les activités de l'UNESCO, sa Division des droits humains a entrepris de :

- Réaliser une étude sur l'expérience acquise en la matière dans les autres instances, programmes et organisations des Nations unies et, en particulier, les « pratiques exemplaires », les matériels et les enseignements tirés ;
- Organiser, avec le concours du service compétent et en étroite coopération avec lui, une série de formations pour sensibiliser et mieux faire connaître au personnel de l'UNESCO les dispositions et les mécanismes de protection des droits humains, en insistant plus particulièrement sur ce qui relève des domaines de compétence de l'Organi-



sation, et introduire ce concept dans les programmes de l'UNESCO. À ce sujet, une page d'information peut être consultée sur le Web : www.unesco.org/shs/human_rights-approach.

Trois stages de formation ont déjà eu lieu. En avril 2005, une session « pilote » a été organisée pour le personnel de SHS. En mai 2005, à la suite d'un atelier sur les processus communs de programmation des Nations unies au niveau de chaque pays, une session a été organisée en coopération avec le Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO pour les directeurs des bureaux hors Siège, ainsi que les responsables de haut niveau au Siège. Enfin, en juin 2005, une session de formation a réuni un groupe de volontaires de chaque secteur, désireux de promouvoir la politique d'intégration des droits humains dans leur division/section respective. Chaque session était adaptée aux besoins spécifiques des intervenants.

Les participants ont clairement indiqué la nécessité d'intéresser les cadres supérieurs aux efforts d'intégration des droits humains dans les activités de l'Organisation. C'est aussi l'une des recommandations de l'étude sur les expériences des autres institutions des Nations unies. Deux ateliers destinés aux cadres supérieurs de l'UNESCO sont envisagés

avant la fin 2005 pour tenter d'obtenir leur appui et leur concours dans la poursuite de ce projet.

Les résultats et au-delà

Les principaux résultats de l'approche de développement fondée sur les droits humains dans la conception des programmes de l'UNESCO sont :

- L'identification des expériences, des bonnes pratiques et des enseignements tirés par les autres instances et agences spécialisées des Nations unies dans l'adoption de cette approche. Les activités de l'UNESCO ont bénéficié de l'expérience des autres institutions.
- La formation de plus d'une centaine de membres du personnel du Siège et des bureaux hors Siège qui ont ainsi amélioré leurs connaissances sur les normes, les dispositions et les procédures relatives aux droits humains et se sont familiarisés avec les nouveaux principes d'application.

La formation offre un bilan très positif. Les participants se sont déclarés satisfaits du contenu qu'ils ont jugé pertinent et étroitement lié à leur travail. Tous ont convenu de l'importance de l'approche intégrée pour la planification et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO, qu'ils ne regardent désormais plus tout à fait de la même manière. ¶

➔ Principes fondamentaux des droits de l'Homme

Universalité et inaliénabilité : Les droits humains sont universels et inaliénables. Chaque individu à travers le monde doit s'en prévaloir. Ces droits sont inhérents à la personne humaine qui ne peut arbitrairement y renoncer, pas plus que d'autres ne peuvent l'en priver.

Indivisibilité : Les droits humains sont indivisibles. Qu'il s'agisse des droits civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux, tous sont inhérents à la dignité de l'être humain. À ce titre, ils bénéficient tous d'un statut équivalent.

Interdépendance et interrelation : La reconnaissance d'un droit dépend souvent, pour tout ou partie, du respect des autres droits. Par exemple, le bénéfice du droit à la santé dépend, dans certains cas, de la reconnaissance du droit à l'éducation ou à l'information.

Egalité et non-discrimination : Tous les individus sont égaux en tant qu'être humains et en vertu de la dignité inhérente à la personne humaine. Chacun est fondé à obtenir la satisfaction de ses droits, sans aucune discrimination quant à la

race, le sexe, l'ethnicité, l'âge, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, la nationalité, l'origine sociale, l'invalidité, la propriété, la naissance ou toute autre condition.

Participation et intégration : Toute personne et tous les peuples ont le droit à la libre participation active et significative, à la contribution et à la jouissance du développement civil, économique, social, culturel et politique nécessaire à la reconnaissance effective des droits humains et des libertés fondamentales.

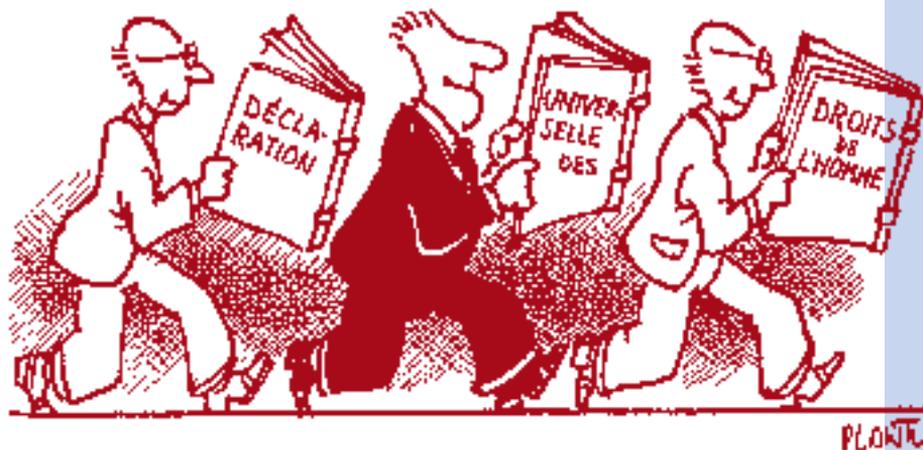
Responsabilité et régime de droit : Les États et les organes de la société sont tenus de respecter les droits humains. À cet égard, ils doivent répondre aux règles et aux principes juridiques contenus dans les instruments relatifs aux droits de l'homme. En cas de violation de ces règles, les personnes dont les intérêts ont été lésés ont droit à un recours effectif devant le tribunal compétent ou tout autre adjudicateur, conformément aux règles et procédures prévues par la loi. ¶

Les dessins de Plantu illustrant ce dossier sont extraits de *Droits de l'homme : questions et réponses*, un ouvrage réalisé par Leah Levin, publié pour la première fois en 1981 par l'UNESCO, dont la 4^e édition, mise à jour, vient de paraître en français et en anglais. Pour se le procurer : www.unesco.org/publishing



➔ Mémorandum d'accord entre l'UNESCO et l'HCDH

En février 2003, Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, et le regretté Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ont signé un Mémorandum d'accord entre l'UNESCO et l'HCDH. L'objet de ce mémorandum est d'établir des consultations régulières et une étroite coopération entre les deux organisations, de manière à éviter la duplication des tâches et à renforcer mutuellement l'action menée en faveur des droits humains. L'HCDH participe activement à l'intégration de ces droits dans les programmes et activités de l'UNESCO. ¶



PLANTU

Lutte contre le racisme : la coalition des villes s'internationalise

Le 8 juillet 2005, la première réunion d'experts sur le développement d'indicateurs contre le racisme et la discrimination s'est tenue à Nagoya (Japon), tandis que dans le monde des municipalités se préparent à rejoindre la Coalition des villes contre le racisme.

Nagoya

À l'initiative de l'Université Chubu, du Mouvement international contre la discrimination et le racisme (IMADR) et de l'UNESCO, des chercheurs et des décideurs municipaux d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie-Pacifique, se sont réunis à Nagoya (Japon), le 8 juillet dernier, pour tenter d'élaborer des indicateurs sur le racisme et la discrimination dans les villes. À cette occasion, une étude préliminaire sur la mise en œuvre d'indicateurs contre le racisme dans six villes d'Amérique du Nord et d'Europe a été présentée par le Professeur Rachad Antonius, du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'Université de Québec, Montréal (Canada). Teres Lindberg, maire de Stockholm (Suède), et Johnny Ridemar, responsable de la Section suédoise du travail, de l'intégration et de la démocratie, ont fait part de l'expérience conduite par la Ville de Stockholm, depuis la fin 2004, en matière

d'évaluation de l'impact des politiques anti-discrimination.

L'Université Chubu a proposé une coopération avec l'UNESCO dans le cadre du projet « La sécurité humaine dans le réseau des villes ». Trois « points focaux » régionaux ont été identifiés en Asie, en Afrique, et en Amérique latine, qui seront chargés de développer une série d'indicateurs et de données sur la sécurité humaine, et notamment celle des migrants. Leur travail consistera à effectuer des études de cas dans quelques villes. Un manuel pratique, à destination des décideurs municipaux, pourrait ensuite être réalisé, suggérant des indicateurs et des méthodes de collecte de données adaptables aux différentes municipalités en fonction de leurs réalités respectives.

Des nouvelles d'Asie et du Pacifique...

La municipalité de Bangkok a accepté de devenir « chef de file » de la Coalition des villes contre le racisme et la discrimination pour l'Asie et la région Pacifique, et organisé la première réunion à ce sujet, le 5 juillet dernier. Un texte préliminaire intitulé « Appel pour une coalition des villes contre le racisme et la discrimination en Asie et dans le Pacifique », rédigé spécialement pour la région, a été présenté à cette occasion, ainsi qu'à la réunion de consultation à laquelle l'UNESCO avait invité des institutions, telles que la Commission nationale des droits de l'Homme de Thaïlande et le Bureau régional du Haut Commissariat aux droits de l'Homme. À la fin du mois d'octobre 2005, une réunion d'experts sera de nouveau organisé par la Ville de Bangkok, en étroite collaboration avec l'UNESCO, afin d'examiner le document sur « le Plan d'action en dix points » soumis à toutes les villes souhaitant s'engager dans cette initiative. Des experts, des représentants de villes de différentes régions d'Asie et du Pacifique, ainsi que des représentants d'ONG ont

d'ores et déjà été invités. Le lancement officiel de la Coalition pour la région est prévu au printemps/été 2006.

... et du Canada

En mars 2005, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) et la Commission des droits de l'homme de l'Ontario (OHRC) a annoncé la mise en place d'un groupe de travail pour développer un « Appel pour une Coalition canadienne des cités contre le racisme. » Dirigé par la CCU, ce groupe de travail pan-canadien – composé de représentants de municipalités, de commissions des droits de l'Homme, d'organisations de la société civile, ainsi que d'experts – a élaboré un document de propositions, après une série de consultations locales avec les municipalités et des acteurs de la société civile dans différentes provinces du Canada. Le premier résultat fut présenté à la session dédiée à cette plateforme de propositions, à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association canadienne des agences statutaires sur les droits de l'homme (CASHRA), qui s'est tenue à Saskatoon, le 12 juin dernier. Avec ses partenaires, la CCU continuera de consulter les villes et des les encourager à rejoindre la Coalition en promouvant auprès d'elles le texte de propositions. ¶

Ce document est disponible en anglais et en français sur le site de la Commission des droits de l'homme de l'Ontario (OHRC) : <http://www.ohrc.on.ca/french/consultations/unesco-coalition-of-cities.shtml>

Jun Morohashi, avec **Darryl Macer** et **Sarinya Sophia**
j. morohashi@unesco.org



© UNESCO / J. Morohashi

Les représentants suédois se sont rendus au Japon pour partager leur expérience.



© UNESCO / Atelier Takavor

Afrique de l'Ouest : un projet pour la paix

Lancé en septembre 2005, un projet-pilote d'éducation aux droits humains dans les pays en situation de crise et de post-crise vient renforcer un projet régional pour la Paix.

En reconnaissant l'urgence de quitter les situations de conflit comme condition indispensable à tout type de développement durable, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque Africaine de Développement, et plusieurs autres partenaires régionaux et internationaux ont défini ensemble un projet régional pour la paix et le développement en Afrique de l'Ouest.

Sur la base des propositions contenues dans ce projet régional, le Bureau de l'UNESCO à Dakar (Sénégal) a développé, de son côté, les détails d'un projet-pilote d'éducation aux droits de l'Homme, favorisant la culture de la paix, la citoyenneté, la compréhension interculturelle et l'intégration régionale dans les pays de la CEDEAO en crise et en situation de post-crise : la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia et la Sierra Leone.

La Banque Africaine de Développement subventionnera l'ensemble du programme régional, y compris le projet-pilote de l'UNESCO, en tant que projet liant éducation et sciences sociales. Lancé en septembre 2005 pour une période de deux ans et demi, ce dernier comprend, outre un volet de « recherche-action », un inventaire des programmes éducatifs formels et non-formels existants, un atelier sous-régional visant à l'échange d'expériences et au développement d'une stratégie commune, la mise en place d'ateliers communautaires et le développement de programmes de formation des enseignants mettant l'accent sur le système d'éducation formel.

Afin d'assurer le succès de ce projet, des coopérations vont être développées avec les ministères de l'Éducation, de la Promotion des droits de l'Homme et de l'Intégration régionale, ainsi que les missions de maintien de la paix de l'ONU, des ONG nationales et des réseaux régionaux, tel le Réseau régional de construction de la paix en Afrique de l'Ouest (WANEP). ¶

Carrie Marias, c.marrias@unesco.org

LES CODES DE LA FAMILLE EN DÉBAT À L'UNESCO

Le 3 mai dernier a eu lieu, au siège de l'UNESCO, un débat intitulé « L'évolution des codes de la famille au Maghreb et au-delà : Recherche – Activisme – Politiques », qui a notamment permis de faire le lien entre la réforme de ces codes et les droits des femmes. Ainsi, Wassila Ltaief, docteur en droit, spécialiste du droit de la famille, a relevé que « régissant le mariage, le divorce, les droits et les devoirs du couple et la transmission des biens par l'héritage, le droit de la famille joue un rôle important, grâce auquel le pouvoir politique va orienter ses objectifs et montrer sa capacité à gérer les conflits, à se moderniser et à intégrer l'universalisation des droits de la personne ». Selon elle, si l'on observe des évolutions au Maghreb elles demeurent « timides », le droit de la famille restant « marqué par des conceptions rétrogrades ». De son côté, la journaliste et réalisatrice Fatima Moussaoui a insisté sur la nécessité de réaliser un travail de communication auprès des femmes afin de les informer de leurs droits. Valentine Moghadam, chef de la section « Égalité des genres et développement » de SHS, a quant à elle souligné que la réforme de ces codes permettrait de rapprocher ces pays des normes universelles en matière de droits humains. ¶

Ana Krichmar, a.krichmar@unesco.org

➔ Décentralisation, droits de l'homme et gouvernance : de nouveaux outils pour les formateurs burkinabés

Suite à l'adoption par le Burkina Faso de nouveaux textes sur la décentralisation, et dans le cadre du Projet UNESCO/Coopération luxembourgeoise de « Formation aux Droits Humains, à la Citoyenneté et à la Démocratie Locale au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali », un atelier s'est tenu à Ouagadougou en mai dernier, qui a permis d'adapter des outils pédagogiques développés pour le Sénégal et le Mali au contexte burkinabé. Cet atelier a été suivi, début juillet, d'un atelier de formation des formateurs, auquel ont participé des représentants du gouvernement (ministère de la Promotion des droits humains et ministère de l'Administration territoriale et de la

décentralisation), de la société civile (associations de défense des droits de l'homme, associations féminines,...) ainsi que des élus locaux et les partenaires du projet (PNUD, PVNU, GTZ). Après le Sénégal et le Mali, premiers pays concernés par ce projet développé depuis 1999 grâce à des fonds danois et luxembourgeois, le Burkina Faso devrait également bénéficier d'une équipe de formateurs dont la mission sera de disséminer la formation aux quatre zones d'intervention de la Coopération luxembourgeoise dans le pays. ¶

Firmin Matoko, f.matoko@unesco.org,
et **Papa Banga Guissé**, pb.guisse@unesco.org

« Politiques sociales », une série au service des politiques

Dans le cadre de sa nouvelle méthodologie visant à améliorer la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche, le Programme de Gestion des transformations sociales (MOST) lance la collection « Politiques sociales ».

Cinq brochures et un hors-série, couvrant un large éventail de problématiques reliées à des zones géographiques majeures, viennent de paraître, à l'initiative du Programme MOST (voir page 13). Cette série d'ouvrages, disponibles en anglais, en français, et en espagnol, entend apporter aux décideurs politiques, aux ONG, aux entrepreneurs du secteur privé, ainsi qu'aux responsables des institutions publiques, une information claire, fiable et actualisée sur les résultats des recherches en sciences humaines et sociales.

En Amérique Latine, trois domaines sont traités. Le premier concerne les drogues illégales et leur impact social, économique et politique en Colombie, au Pérou, et en Bolivie, et met particulière-

ment l'accent sur le non-respect des droits humains des communautés indigènes et paysannes. Le second porte sur l'intercommunalité en tant que moyen institutionnel et structure de réussite dans le développement durable de la province de Buenos Aires. Le troisième traite de l'expérience chilienne en matière de citoyenneté solidaire et de participation communautaire comme réponse originale et innovante dans la lutte contre la pauvreté.

La publication concernant la Chine présente un projet sur la migration de la main-d'œuvre rurale qui s'intègre dans une action de grande envergure visant à lutter contre les discriminations dont sont victimes les travailleurs migrants. Restituant l'expérience conduite dans huit sites pilotes, cette étude, en plusieurs volets, apporte des solutions exemplaires en matière d'intégration et d'éducation des jeunes migrants, notamment des femmes.

Enfin, partant des positions historiques des sciences sociales dans leurs relations



avec les politiques sociales, une dernière étude met en valeur le rôle fondamental que pourraient jouer ces sciences dans les années à venir. Devant les changements rapides et souvent inquiétants de notre monde, les auteurs analysent à la fois les raisons qui pouvaient justifier les anciens modèles de société et proposent des pistes favorisant l'instauration de nouvelles politiques sociales. ¶

Tous ces documents sont accessibles en format papier ou électronique dans : www.unesco.org/shs/most/policy-papers.

Santiago Castro, s.castro@unesco.org

RUSSIE : UN RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES...

À l'initiative de plusieurs agences des Nations unies, un rapport sur « L'égalité des genres et l'extension des droits des femmes en Russie dans le contexte des Objectifs de développement du Millénaire » vient d'être publié. Cette étude analyse les inégalités actuelles entre hommes et femmes tant sur le marché du travail, que dans l'accès à l'éducation, en matière de revenus ou de droits politiques et démocratiques. Un regard particulier est porté sur les problèmes d'inégalités des

genres dans les populations indigènes du nord de la Russie. Des points-clés pour apporter des solutions à l'ensemble de ces problèmes, tout en respectant le contexte russe, sont identifiés. ¶

Le rapport est accessible en ligne en anglais et en russe : www.unesco.ru/files/docs/shs/publ/gender_mdg_eng.pdf
Sergey Smirnov, s.smirnov@unesco.ru

...ET UN AUTRE SUR LA JEUNESSE

Les secteurs de l'Éducation et des Sciences humaines et sociales du bureau de l'UNESCO à Moscou, avec l'aide de l'ONG allemande pour la coopération internationale GTZ, viennent de publier un rapport analytique sur le développement de la jeunesse en Russie. Ce rapport, réalisé par un groupe d'experts, étudie les différentes questions quotidiennes affectant la vie des jeunes : l'éducation, la santé, l'emploi, la participation à la vie sociale, ainsi que les conduites asociales dans la jeunesse...

Replaçant chaque aspect dans le contexte régional, il révèle les principales tendances, permet d'analyser la différenciation interrégionale de la jeunesse en Russie, et propose un index de développement de la jeunesse (YDI) pour les régions russes, proche du concept et de la méthodologie de l'Index du développement Humain (HDI). ¶

Ce rapport est disponible, en russe, sur le site : www.unesco.ru/files/docs/educ/publ/polozenie_molodeji_v_rossii.pdf

Sergey Smirnov, s.smirnov@unesco.ru

Construire des gouvernances : entre citoyens, décideurs et scientifiques

Textes réunis par German Solinis.
Éditions Peter Lang, 2005, 288 p.,
ISBN 90-5201-292-X.

Ce livre restitue les analyses d'un groupe de travail pluridisciplinaire qui, durant deux ans, s'est régulièrement réuni, sous l'égide du MOST, au siège de l'UNESCO avec la volonté de contribuer à la construction d'une société « plurielle », où l'accès du plus grand nombre aux richesses serait d'autant plus facilité que le pouvoir serait davantage partagé. Composé de membres d'organisations gouvernementales et de coopération bilatérale, d'acteurs du secteur associatif et de chercheurs en sciences humaines et sociales, ce groupe de travail a réfléchi sur les liaisons recherche-politique, à travers les processus de décision, de régulation de conflits et de gouvernance démocratique. ¶

Établir des Comités de Bioéthique Guide n° 1

UNESCO, Paris, 2005.

Recensant des exemples précis sur les différents types de comités de bioéthique déjà mis en place à travers le monde, cet ouvrage se propose de guider gouvernements, scientifiques, avocats et/ou professionnels de la santé qui envisageraient d'établir un Comité de bioéthique dans leur pays. Actuellement disponible en anglais et en français, le livret sera prochainement édité en arabe, en chinois et en russe. Pour se le procurer : www.unesco.org/shs/ethics ¶



Faire le point : Le pouvoir des femmes dix ans après Beijing

RISS n°185, septembre 2005

UNESCO-Eres, 20 euros.

Dix ans après la conférence de Beijing, ce numéro de la *Revue internationale des sciences sociales* traite de la situation et des droits des femmes des points de vue social, économique, culturel et politique. Regroupées en trois thèmes, les contributions portent sur les évolutions politiques et économiques qui touchent les femmes en Asie et en Afrique ; les processus transnationaux ; et enfin les instruments juridiques, les indicateurs sexués et la mesure de l'accès des femmes au pouvoir. Ce numéro de la *RISS* permet ainsi de mesurer les progrès réalisés et le travail qui reste à faire pour les gouvernements, les organisations internationales et les associations de femmes. La version espagnole de la revue est téléchargeable gratuitement sur www.unesco.org/issj. ¶

Des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle

UNESCO, Paris, 2005, 313 p.

Parler d'histoire et de frontières en Afrique c'est évoquer la coexistence, parfois douloureuse, des États et des ethnies transétatiques. Une coexistence souvent mal gérée et dont les conséquences expliquent, dans une large mesure, les conflits qui déchirent l'Afrique. C'est donc aussi évoquer les problèmes de la guerre et de la paix, et, par conséquent, réfléchir aux défis posés par le développement des sociétés africaines contemporaines. Cet ouvrage rassemble les contributions du symposium « Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle dans le cadre d'une culture de la paix », organisé par le Comité mixte UNESCO-Comité international des sciences historiques (CISH), à Bamako, Mali. Il est disponible, gratuitement, en versions papier et électronique. ¶

Diogène : une anthologie de la vie intellectuelle au XX^e siècle

PUF, Quadrige, 2005, 12 euros,
ISBN 21-3054-8490.

Ce volume réunit 26 articles parus dans *Diogène* depuis 1952, date de la création par Roger Caillois (alors fonctionnaire de l'UNESCO au « Bureau des idées »), de la revue publiée sous les auspices du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines avec l'aide de l'UNESCO. Représentant les différentes disciplines des sciences humaines, ces textes reflètent le but initial de la publication : sortir de la spécialisation excessive, s'ouvrir et promouvoir une approche synthétique et universelle de l'homme. Karl Jaspers (liberté et autorité), Roger Caillois (structure et classification des jeux), Claude Lévi-Strauss (l'invariance en anthropologie), Roman Jakobson (l'essence du langage), Jean Starobinski (le concept de nostalgie), Paul Veyne (les Grecs ont-ils connu la démocratie?), Eric Hobsbawm (quête d'universalité et quête d'identité), ou encore Remo Bodei (logiques du délire) sont quelques uns des auteurs et des thèmes de ce recueil. ¶

www.unesco.org/cipsh/fre/diogene.htm

Le sage et la politique, écrits moraux sur la vieillesse et la douceur

Norberto Bobbio, Albin Michel (Idées), 2004,
12 euros, ISBN 22-2614-2509.

Cet ouvrage réunit trois articles de Norberto Bobbio publiés en 1996, 1998 et 2000, dans *Diogène*. Bien connu dans le monde anglo-saxon mais peu traduit en France, Bobbio livre ici sa réflexion sur le lien entre morale et politique, et sa vision autobiographique de la vieillesse, notamment dans *Éloge de la mitezza*, paru dans le numéro 176 de *Diogène* dirigé par Paul Ricœur sur le thème de la tolérance. Spécialiste de la philosophie politique et de la philosophie du droit, Norberto Bobbio (1909-2004) a enseigné dans de nombreuses universités italiennes et internationales et écrit plus de 50 ouvrages. ¶

LA RÉDACTRICE EN CHEF DE LA NEWSLETTER PREND SA RETRAITE

Après vingt-huit ans à l'UNESCO, où elle a longtemps occupé la fonction de Directrice de la rédaction du *Courrier de l'UNESCO* avant d'être plus récemment nommée Chef de l'Unité Communication, Information et Publication au sein de SHS, où elle créa cette *Newsletter*, Gillian Whitcomb a pris sa retraite, fin juillet.

Si l'on dit souvent que personne n'est irremplaçable dans un lieu de travail, il ne fait aucun doute que, pour SHS, il sera très difficile de combler le vide qu'elle laisse. Ses nombreuses années d'expérience au sein de l'Organisation, son enthousiasme, son professionnalisme et ses inlassables efforts pour placer la *Newsletter SHS* sur le devant de la scène à l'UNESCO, sont un exemple pour la nouvelle génération de fonctionnaires internationaux. Toutes ces qualités, mais également sa gentillesse, sa disponibilité et son infinie patience vont indéniablement nous manquer.

Nous sommes convaincus que les lecteurs et les contributeurs de la *Newsletter* se joignent à nous pour lui adresser nos meilleurs vœux pour le futur.

Bonne retraite Gillian !

SEPTEMBRE

31 août-3 septembre : Premier congrès MERCOSUR sur la bioéthique. Iguazu, Brésil. (a.saada@unesco.org)

8-9 septembre : Conférence internationale sur « Durabilité sociale des quartiers historiques des villes ». Székesfehérvár, Hongrie. (b.colin@unesco.org)

8-9 septembre : Conférence internationale sur « Sécurité humaine et paix en Asie centrale ». Bishkek, Kirghizistan. (peace&security@unesco.org)

13 septembre : « Soixante minutes pour convaincre » : sécurité humaine. Paris, France. (m.goucha@unesco.org)

15 septembre : Forum « Quelle UNESCO pour l'avenir? ». Paris, France. (m.faetanini@unesco.org)

15-16 septembre : Première réunion du groupe de travail UNESCO/ONU-HABITAT/CISS sur « Politiques urbaines et le Droit à la ville ». Paris, France. (b.colin@unesco.org)

16-17 septembre : « Sport pour la paix ». Montevideo, Uruguay. (m.bernales@unesco.org.uy)

23-24 septembre : Atelier : « Vivre ensemble – Coalition européenne des villes contre le racisme ». Nuremberg, Allemagne. (j.morohashi@unesco.org)

23-24 septembre : UNESCO-ECLAC-ILO : Premiers dialogues de l'Amérique Latine et des Caraïbes sur « Le travail des petits mineurs pour lutter contre la pauvreté et responsabilité sociale des entreprises ». Lima, Paris. (m.bernales@unesco.org.uy)

OCTOBRE

17 octobre : Forum MERCOSUR à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Montevideo, Uruguay. (m.bernales@unesco.org.uy)

18 octobre : « Soixante minutes pour convaincre » : lutter contre la pauvreté. Paris, France. (c.tekaya@unesco.org)

18-19 octobre : Séminaire : « Les Droits oubliés » – Conférence « Le Droit à l'insurrection dans le constitutionnalisme social ». Montevideo, Uruguay. (m.bernales@unesco.org.uy)

20 octobre : Atelier « Comment développer des outils d'évaluation des actions municipales contre le racisme? », organisé à l'occasion de la 10^e Conférence de Metropolis International. Toronto, Canada. (j.morohashi@unesco.org)

27-29 octobre : Réunion d'experts sur l'élaboration d'un Plan d'action en 10 points pour la Coalition des villes contre le racisme et la discrimination d'Asie-Pacifique. Bangkok, Thaïlande. (s.sophia@unesco.org)

28-30 octobre : Réunion du Comité scientifique du Centre de Byblos et Conférence internationale sur « Culture et démocratie ». Byblos et Beyrouth, Liban. (m.goucha@unesco.org)

30 octobre-5 novembre : Conférence itinérante sur l'éthique des sciences. Beijing, Shanghai et Chendu, Chine. (h.tenhav@unesco.org)

NOVEMBRE

7-9 novembre : Symposium international « Diversité culturelle et valeurs transversales : dialogue Est-Ouest sur les dynamiques spirituelles séculaires ». Paris, France. (m.goucha@unesco.org)

9-10 novembre : Coalition des villes européennes contre le racisme : Deuxième réunion du Comité d'organisation (9 novembre) et Conférence nationale pour les municipalités du Royaume-Uni (10 novembre). Londres, Royaume-Uni. (j.morohashi@unesco.org)

10-12 novembre : Atelier de formation sur l'éthique de la recherche : « Faire face aux nouveaux défis du re-examen de la recherche biomédicale ». Nicosia, Chypre. (h.tenhav@unesco.org)

15-25 novembre : Atelier international d'étudiants sur le re-aménagement urbain / Ville de Saïda. Saïda, Liban. (b.colin@unesco.org)

17 novembre : Journée mondiale de la philosophie. Célébrations à travers le monde. (m.goucha@unesco.org)

17-18 novembre : Séminaire sur la législation de l'Amérique Latine et les Caraïbes sur la bioéthique. Mexico, Mexique. (a.saada@unesco.org)

21 novembre : Célébration de la Journée mondiale de la Philosophie au Mexique. Mexico, Mexique. (a.saada@unesco.org)

23-25 novembre : Conférence itinérante sur l'éthique des sciences. Tartu, Estonie. (h.tenhav@unesco.org)

24 novembre : Célébration de la Journée mondiale de la philosophie. Santiago du Chili, Chili. (m.goucha@unesco.org)

24 novembre : Forum « Quelle UNESCO pour l'avenir? ». Santiago du Chili, Chili. (m.faetanini@unesco.org)

24-25 novembre : Colloque de clôture des travaux du réseau international de recherche-action MOST sur « Villes, environnement et rapport sociaux hommes-femmes ». Genève, Suisse. (g.solinis@unesco.org)

27-29 novembre : Réunion d'expert régionale sur l'enseignement de l'éthique. Split, Croatie. (h.tenhav@unesco.org)

28-29 novembre : Séminaire international « Habiter dans les paysages du Moyen-Orient ». Beyrouth, Liban. (b.colin@unesco.org)

28-30 novembre : Conférence internationale « Dialogues philosophiques interrégionaux : démocratie et justice sociale en Asie et dans le monde arabe ». Séoul, République de Corée. (m.goucha@unesco.org)

28-30 novembre : Forum « Quelle UNESCO pour l'avenir? ». Séoul, République de Corée. (m.faetanini@unesco.org)